

Analyse préliminaire des réponses des États membres et Membres associés au questionnaire sur le Programme et budget pour 2018-2021 (39 C/5)

(préparée par le Secrétariat de l'UNESCO)

I. Introduction

À sa 38^e session, la Conférence générale a adopté la résolution 38 C/104 relative à la préparation du Projet de programme et de budget pour 2018-2021 (39 C/5), ouvrant ainsi la voie au lancement de la préparation du Projet de 39 C/5. Par cette résolution, les États membres ont souligné la pertinence que conservaient la Stratégie à moyen terme de l'Organisation ainsi que ses deux objectifs primordiaux que sont la paix et le développement durable, ses deux priorités globales que sont l'Afrique et l'Égalité des genres, et son groupe cible prioritaire, à savoir les petits États insulaires en développement (PEID). La Stratégie à moyen terme définit également neuf objectifs stratégiques que l'Organisation doit s'efforcer de réaliser pendant la période 2014-2021. Ces neuf objectifs stratégiques ont été transposés dans le premier Programme et budget quadriennal pour 2014-2017 (37 C/5) sous la forme de résultats pouvant être concrètement atteints.

Au cours de la prochaine période quadriennale (2018-2021), le futur Programme et budget s'appuiera sur les réalisations et les enseignements tirés dans la poursuite de ces mêmes objectifs stratégiques définis dans la Stratégie à moyen terme. Par ailleurs, les futures orientations du programme de l'UNESCO tiendront pleinement compte des faits récemment intervenus à l'échelle mondiale, en particulier l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Conformément à la résolution 38 C/104, les programmes de l'Organisation seront conçus de manière à ce que celle-ci puisse « *contribuer à la mise en œuvre et au suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux niveaux appropriés, en apportant notamment son concours et un appui technique aux États membres dans ses divers domaines de compétence* ».

Par lettre circulaire CL/4152 du 18 avril 2016, la Directrice générale a adressé un questionnaire sur le Projet de programme et de budget pour 2018-2021 (39 C/5) aux États membres, y compris leurs commissions nationales pour l'UNESCO, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales (OIG) et aux organisations non gouvernementales (ONG) entretenant des relations officielles avec l'UNESCO. Le questionnaire était destiné à recueillir leurs avis, observations et suggestions sur les principes essentiels, les priorités, les défis et les questions fondamentales qui devraient guider la préparation du Projet de 39 C/5.

Le nombre de réponses est élevé, témoignant de la forte mobilisation des parties prenantes de l'UNESCO, avec des réponses reçues de 117 États membres et 4 Membres associés, contre 109 États membres et Membres associés il y a quatre ans (consultations sur le 37 C/5). Toutes les réponses reçues au 20 mai 2016 ont été prises en compte dans la présente analyse.

Tableau – Nombre d'États membres ayant répondu, par région :

	Nombre total d'États membres	Nombre d'États membres ayant répondu	% de réponses
Afrique	47	27	57 %
États arabes	19	12	63 %
Asie-Pacifique	44	18	41 %
Europe et Amérique du Nord	52	38	73 %
Amérique latine et Caraïbes	33	22	67 %
Sous-total, États membres	195	117	60 %
Sous-total, Membres associés	10	4	40 %
TOTAL	205	121	59 %

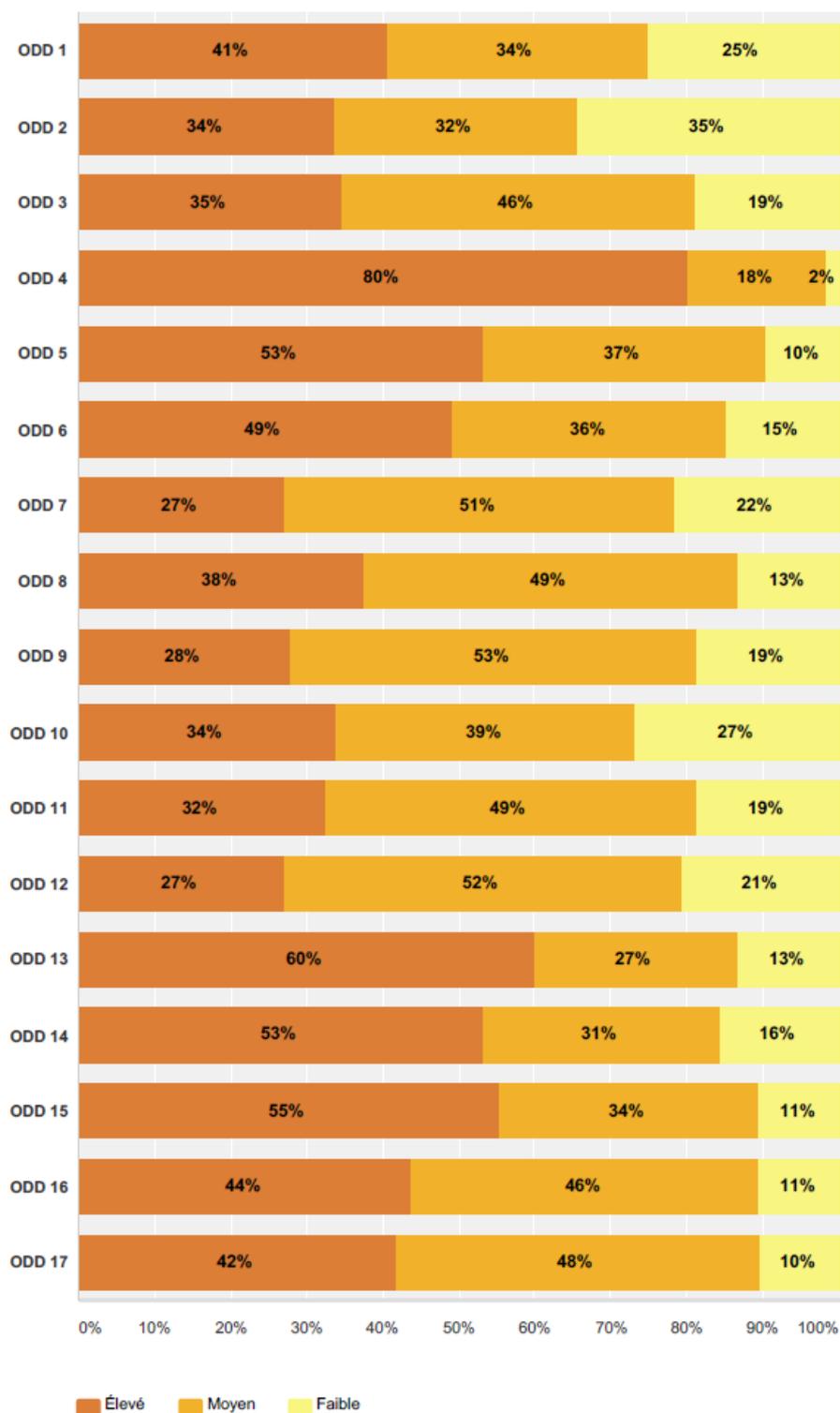
Le présent document récapitule les avis et propositions formulés par 117 États membres et 4 Membres associés (voir la liste figurant en annexe). Les sections du présent document suivent la structure du questionnaire. Le texte intégral des réponses reçues est disponible à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/new/fr/bureau-of-strategic-planning/resources/preparation-39c5/>.

II. UNESCO – Contexte général

A. Le contexte international

Question 1 : S'agissant de vos priorités et besoins nationaux, pour lesquels des ODD ci-après auriez-vous besoin de l'appui de l'UNESCO ? Veuillez attribuer un niveau de priorité à chaque objectif en indiquant « Élevé », « Moyen » ou « Faible ».

Si vous représentez un organisme des Nations Unies, une OIG ou une ONG, veuillez établir votre évaluation en fonction des domaines propices à une collaboration avec l'UNESCO, que ce soit au niveau mondial, régional ou local.

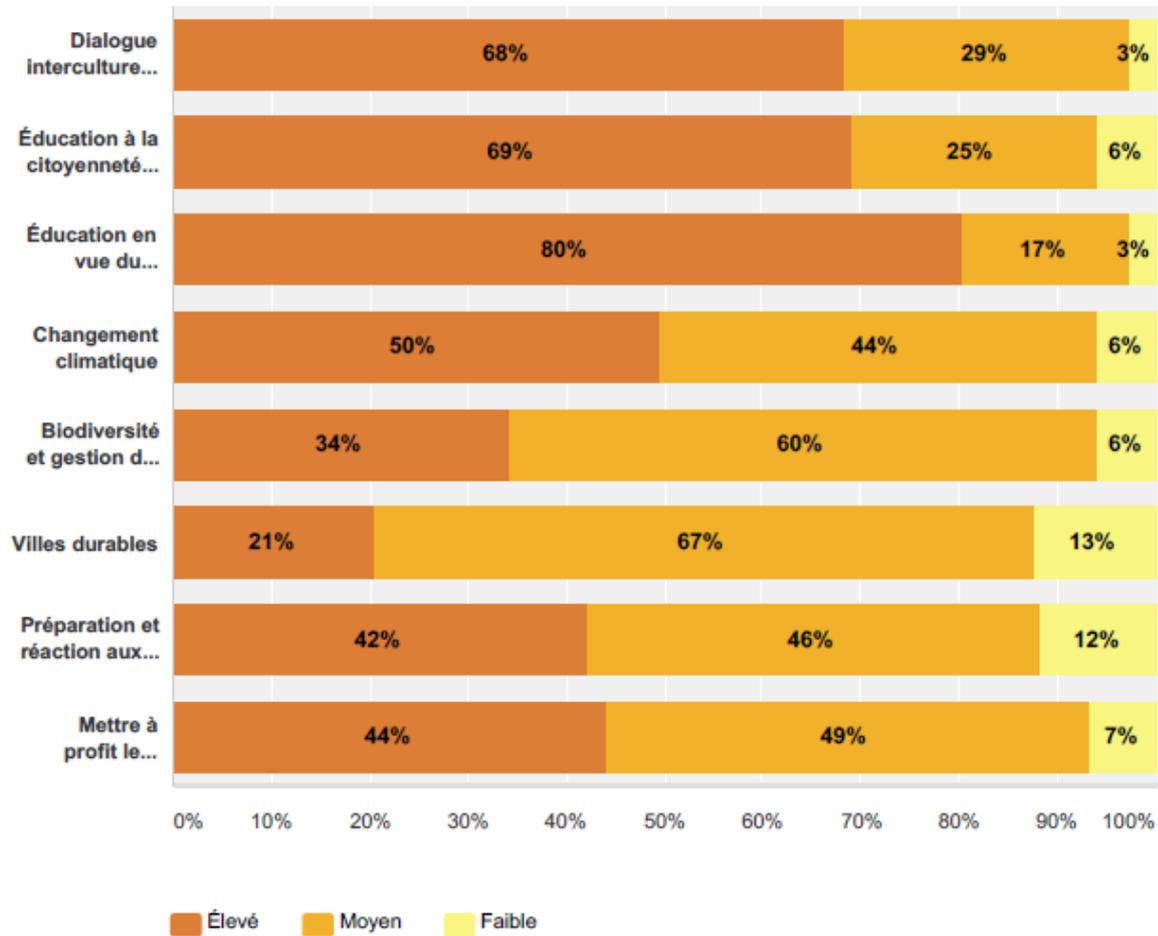


Les États membres ont très largement considéré l'**ODD 4** (*Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie*) comme un domaine prioritaire élevé nécessitant l'appui de l'UNESCO. Un très grand nombre des États membres qui ont répondu au questionnaire ont également classé parmi les priorités élevées les domaines en rapport avec l'**ODD 13** (*Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions*) et, dans une moindre mesure, l'**ODD 15** (*Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité*). Enfin, l'**ODD 5** (*Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles*) et l'**ODD 14** (*Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable*) ont également été classés parmi les priorités élevées par un peu plus de la moitié des États membres ayant répondu.

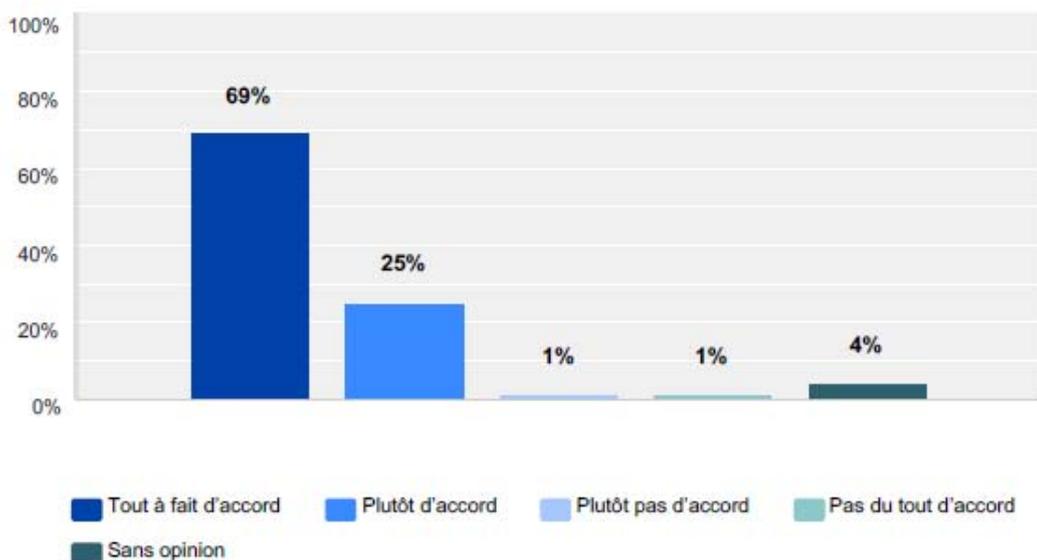
Si une hiérarchisation semblable est observée au niveau des régions, certaines particularités peuvent toutefois être relevées : les États membres africains ont accordé le niveau de priorité le plus élevé à la nécessité pour l'UNESCO d'appuyer la réalisation de l'ODD 13 (89 %), suivi de l'ODD 4 (85 %) ; une majorité des États membres de la région Afrique (67 %) et de la région Amérique latine et Caraïbes (65 %) ont également classé comme priorité élevée l'**ODD 1** (*Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde*) ; 73 % des répondants de la région des États arabes ont considéré comme priorité élevée l'appui aux domaines relevant de l'**ODD 8** (*Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous*) ; de même, l'**ODD 6** (*Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau*) a été jugé comme une priorité élevée par plus de 60 % des répondants des États arabes et de l'Afrique.

B. Intersectorialité

Question 2 : Parmi la liste ci-après, veuillez attribuer un niveau de priorité aux domaines pour lesquels vous pensez que l'UNESCO devrait davantage mettre à profit ses compétences pluridisciplinaires et renforcer son approche intersectorielle afin d'aider les États membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.



Question 3 : Êtes-vous d'accord avec le fait que l'Organisation devrait permettre une mise en œuvre plus souple, plus efficace et d'un meilleur rapport coût-efficacité pour les programmes et projets intersectoriels ?



L'analyse qui suit concerne les réponses aux questions 2 et 3.

La majorité des répondants ont considéré que les domaines intitulés « Éducation en vue du développement durable », « Éducation à la citoyenneté mondiale, y compris la prévention de l'extrémisme violent » et « Dialogue interculturel, consolidation de la paix et lutte contre toutes les formes de discrimination » étaient des domaines hautement prioritaires pour lesquels l'UNESCO devait davantage mettre à profit ses compétences pluridisciplinaires et renforcer son approche intersectorielle afin d'aider les États membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Plusieurs répondants ont suggéré des domaines se prêtant à une action intersectorielle, notamment les suivants : promotion de colloques/rencontres interreligieuses au service du rapprochement des différentes communautés mondiales ; réduction de l'écart numérique entre le Sud et le Nord dans les écoles ; responsabilisation des jeunes filles et garçons à travers des programmes de préservation de l'environnement en vue de leur insertion dans la vie active ; éducation et formation relatives aux droits de l'homme ; égalité des genres.

Dans le même ordre d'idées, certains répondants ont suggéré de fusionner certains domaines proposés ou de procéder à des ajustements, par exemple : éducation en vue du développement durable et changement climatique ; biodiversité et réduction du risque de catastrophe ; changement climatique, biodiversité et préparation et réaction aux situations d'urgence ; éducation en vue du développement durable et mise à profit du numérique et des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour promouvoir le développement durable ; dialogue interculturel et éducation à la citoyenneté mondiale.

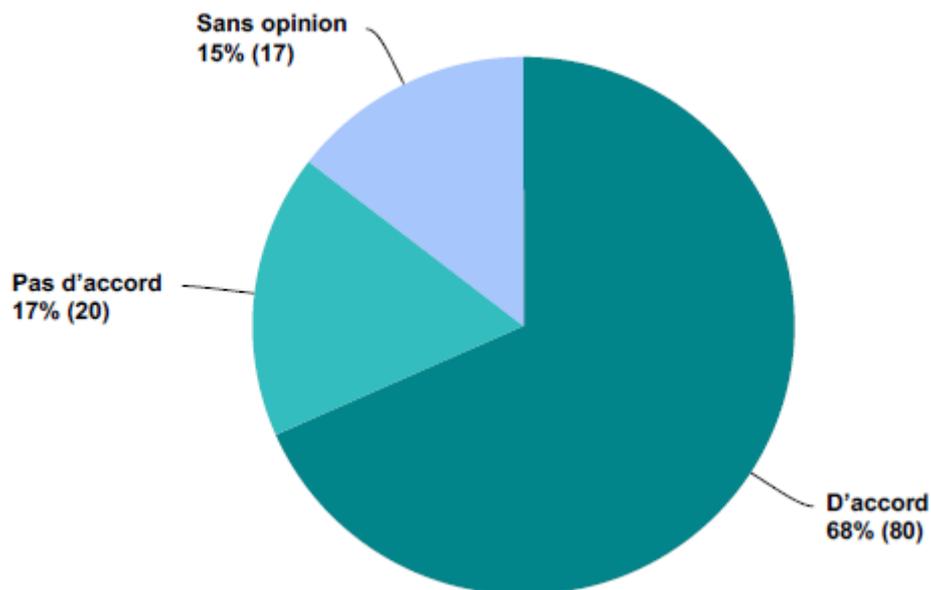
Plusieurs répondants ont indiqué que la capacité de l'UNESCO d'agir selon une approche pluridisciplinaire et intersectorielle était une caractéristique intrinsèque, une valeur ajoutée essentielle et un avantage comparatif de l'Organisation. Par conséquent, et étant donné que les défis mondiaux actuels et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 appellent une telle approche globale pluridisciplinaire, il a été souligné que les réponses apportées par l'UNESCO devaient dès le départ être conçues suivant des approches pluridisciplinaires et intersectorielles.

Par ailleurs, certains répondants ont souligné qu'il était important que la mise en œuvre des programmes relevant de ces domaines soit cohérente avec celles des autres entités du système des Nations Unies concernées. À cet égard, ils ont demandé que soit établi un profil de la contribution de l'UNESCO au Programme de développement durable à l'horizon 2030, en indiquant les différents liens et interactions, que ce soit à l'intérieur de l'Organisation ou avec des partenaires du système des Nations Unies et au-delà.

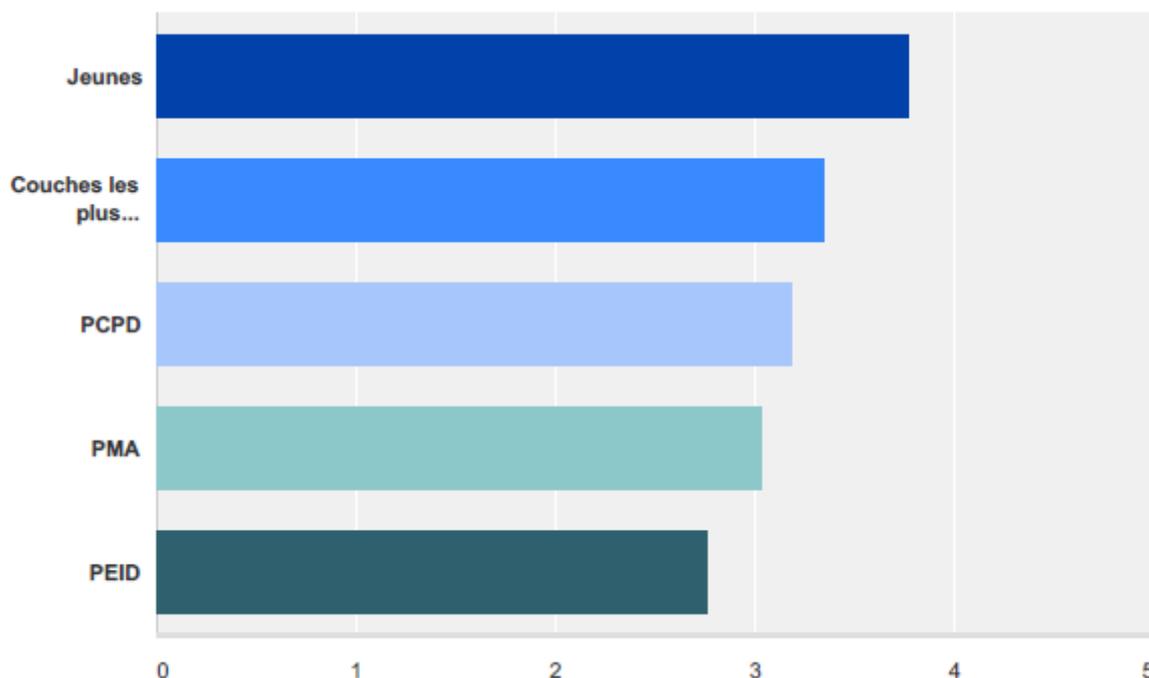
En réponse à la deuxième question, la majorité des répondants ont convenu de la nécessité pour l'Organisation de permettre une mise en œuvre plus souple, plus efficace et d'un meilleur rapport coût-efficacité pour les programmes et projets intersectoriels.

C. Groupes cibles

Question 4 : Êtes-vous d'accord avec le fait que l'Organisation devrait continuer à cibler en particulier certains groupes de pays ou populations ?



Les répondants qui ont marqué leur accord avec l'affirmation ci-dessus ont proposé l'ordre de priorité ci-après (Classement de 1 = priorité la plus faible à 5 = priorité la plus élevée) :



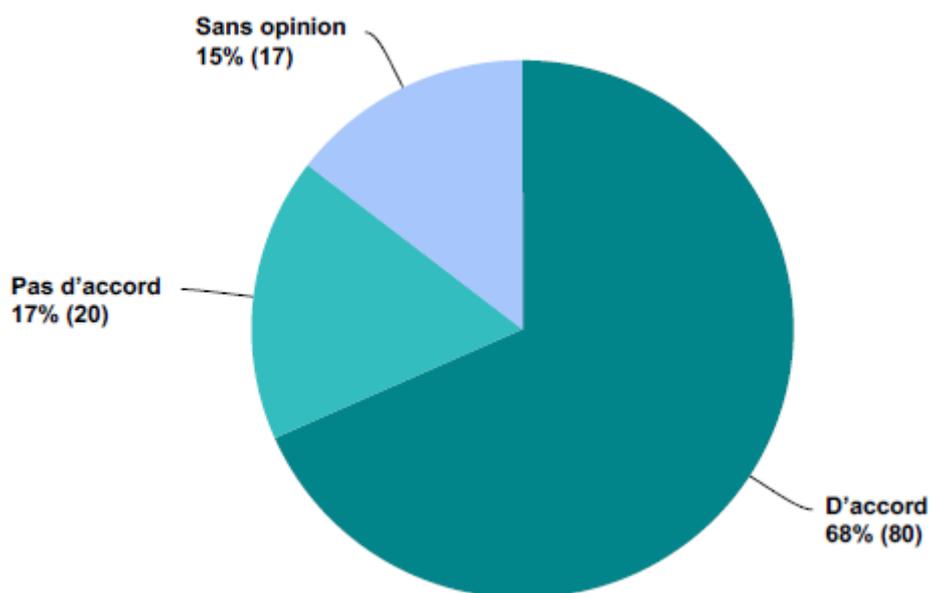
La plupart des répondants ont été d'accord avec le fait que l'UNESCO devait continuer à cibler en particulier certains groupes de pays ou populations. S'ils estiment globalement que tous ces groupes méritent une grande attention, la majorité d'entre eux (63 %) ont considéré qu'il fallait accorder aux jeunes la priorité la plus élevée.

Plusieurs répondants ont estimé que l'UNESCO devait cibler les mêmes groupes que ceux identifiés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Certains ont suggéré d'autres groupes prioritaires, notamment : les populations autochtones ; les victimes de conflits ou de

catastrophes, en particulier les personnes déplacées ; les femmes et les filles opprimées ; les pays déchirés par la guerre et les pays à revenu intermédiaire.

D. Fonctions

Question 5 : Pensez-vous que l'UNESCO devrait, compte tenu de ses ressources limitées, allouer en priorité les ressources de son budget ordinaire à son action normative et au travail qu'elle mène en amont, et compléter ses ressources par des fonds extrabudgétaires pour financer ses fonctions opérationnelles ?



La majorité des répondants ont convenu de la nécessité pour l'Organisation d'allouer en priorité les ressources de son budget ordinaire à son action normative et au travail qu'elle mène en amont, et de compléter ses ressources par des fonds extrabudgétaires pour financer ses fonctions opérationnelles. Une analyse des réponses par région fait toutefois apparaître quelques disparités. La plus importante de ces disparités est observée parmi les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, dont la majorité n'était pas d'accord avec cette affirmation (29 %) ou se déclarait sans opinion (24 %).

Quelques répondants ont nuancé leur réponse en indiquant qu'ils étaient d'accord avec cette affirmation, sous réserve que les priorités établies pour les activités opérationnelles extrabudgétaires soient pleinement en adéquation avec les priorités du Programme et budget.

Plusieurs répondants qui n'étaient pas d'accord avec cette affirmation ont souligné que l'action normative et le travail en amont étaient tout aussi importants que les fonctions opérationnelles pour aider les États membres à obtenir des effets/résultats et à réaliser les ODD. D'autres ont évoqué un manque de transparence en termes de gouvernance, tandis que certains ont mis en garde contre le fait que les fonds extrabudgétaires sont subordonnés aux intérêts et priorités des donateurs. Certains ont également fait part de leur préoccupation quant au risque d'une mobilisation insuffisante de ressources extrabudgétaires qui pourrait mettre en péril les activités opérationnelles ou freiner la mise en œuvre. Ils ont ainsi appelé l'attention sur la nécessité de mettre en place de nouveaux mécanismes et systèmes d'incitation pour la mobilisation de ressources extrabudgétaires. De nombreux répondants ont également insisté sur la nécessité d'un financement équilibré entre l'action normative et les fonctions opérationnelles de manière à éviter

une dépendance excessive à l'égard des ressources extrabudgétaires pour la réalisation des activités opérationnelles.

Un certain nombre de répondants, en particulier en Europe, ont été d'avis qu'il fallait réexaminer cette question à la lumière des dialogues structurés sur le financement et des discussions sur un cadre budgétaire intégré. À cet égard, un répondant a souligné qu'il était important de disposer d'effectifs qualifiés suffisants au titre du Programme ordinaire pour superviser les activités opérationnelles financées par des ressources extrabudgétaires et a recommandé de continuer à mieux appliquer le mécanisme de recouvrement des dépenses d'appui.

Il a également été souligné qu'il conviendrait de décentraliser davantage de fonds extrabudgétaires vers les bureaux hors Siège, ainsi que de mettre l'accent sur la mise en place de partenariats stratégiques dont les États membres pourraient tirer parti.

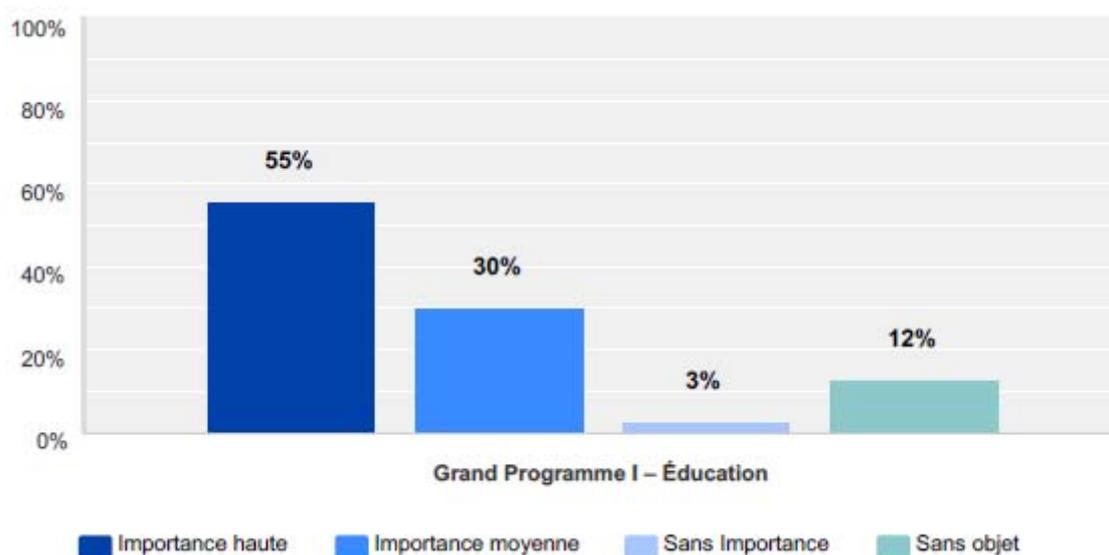
Enfin, quelques répondants ont indiqué qu'il conviendrait de préciser la distinction entre action normative et fonctions opérationnelles.

III. Évaluation du programme et priorités

E. Réalisations récentes de l'UNESCO

Question 6 : Si votre pays a bénéficié de l'appui de l'UNESCO ces dernières années dans les domaines ci-après, veuillez évaluer l'importance des effets/résultats obtenus selon l'échelle suivante : « Importance haute/Importance moyenne/Importance nulle/Sans objet ». Vous pouvez également formuler, dans l'encadré prévu à cet effet, de brèves observations concernant la nature et la pertinence de cet appui et des résultats (maximum 200 mots). Si vous représentez un organisme des Nations Unies, une OIG ou une ONG, veuillez établir votre évaluation en fonction des collaborations récentes avec l'UNESCO, que ce soit au niveau mondial, régional ou local.

6.1 Grand programme I – Éducation



En moyenne, plus de 85 % des répondants ont estimé que l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation avait eu des effets positifs importants dans leur pays. Même si certains pays de la région Europe et Amérique du Nord n'ont pas directement bénéficié de l'appui de l'Organisation, ils ont toutefois souligné la pertinence des instruments normatifs et stratégiques de l'UNESCO pour leurs programmes nationaux en matière d'éducation. Dans d'autres régions, les États membres ont également bénéficié de l'appui direct de l'UNESCO sur les plans technique et opérationnel, ce qui porte l'évaluation à un niveau plus élevé, avec près de 95 % en Afrique et en Asie-Pacifique.

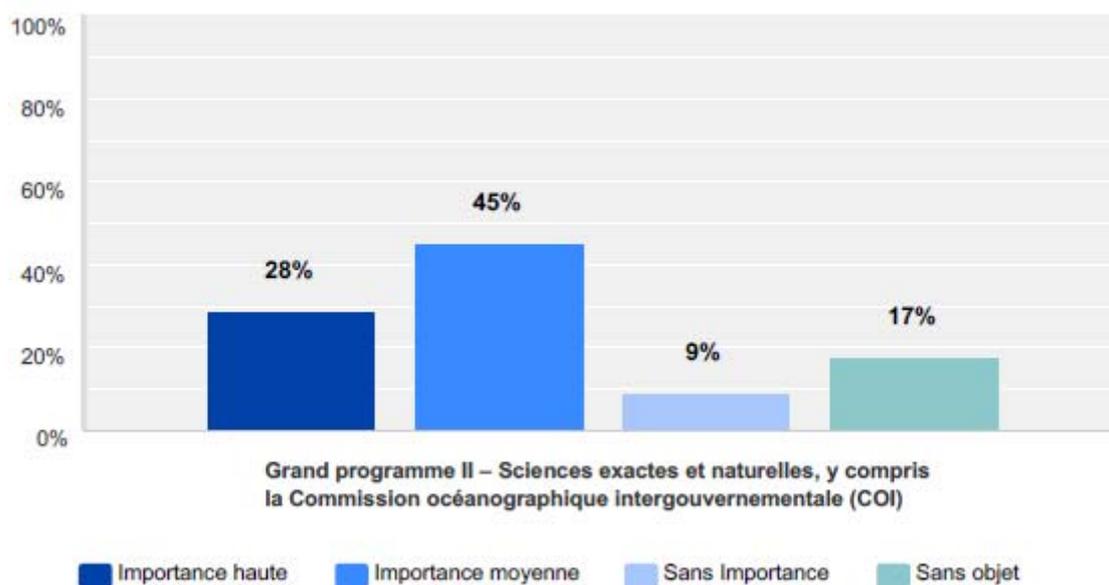
La majorité des répondants ont évoqué l'appui de l'UNESCO en matière d'élaboration de normes et de formulation de politiques, ainsi que de renforcement des capacités, contribuant de manière globale aux processus de réforme en cours. À cet égard, le rôle de l'UNESCO dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été souligné à différentes occasions.

Par ailleurs, de nombreux répondants ont exprimé dans leurs observations leur attachement aux programmes concernant la formation des enseignants, notamment dans le domaine des TIC, l'alphabétisation, ainsi que l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) au niveau national, soulignant également l'importance de la prise en compte de l'égalité des genres et de l'inclusion. Les résultats du programme CapEPT dans ces domaines thématiques ont été mis en avant par de nombreux pays d'Afrique.

Plusieurs répondants ont également mentionné les effets de l'action menée par l'UNESCO dans les domaines de l'enseignement supérieur, de l'éducation en vue du développement durable et de l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté mondiale, y compris la prévention de l'extrémisme violent.

Enfin, plusieurs observations ont été formulées pour saluer le travail accompli par les instituts de catégorie 1, le réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU), ainsi que le réseau du programme UNITWIN et des chaires UNESCO.

6.2 Grand programme II – Sciences exactes et naturelles, y compris la Commission océanographique intergouvernementale (COI)



Globalement, près des trois quarts des répondants ont estimé que les effets/résultats de l'action de l'UNESCO dans le domaine des sciences exactes et naturelles, y compris la COI, étaient importants. Dans les États arabes, en Afrique et en Asie-Pacifique, une grande majorité d'entre eux ont qualifié d'importants les effets et l'impact obtenus grâce au travail accompli par l'UNESCO.

La majorité des répondants ont indiqué avoir bénéficié des programmes intergouvernementaux de l'UNESCO tels que le MAB, le PHI et la COI, tant sur le plan de l'appui normatif que de l'appui opérationnel.

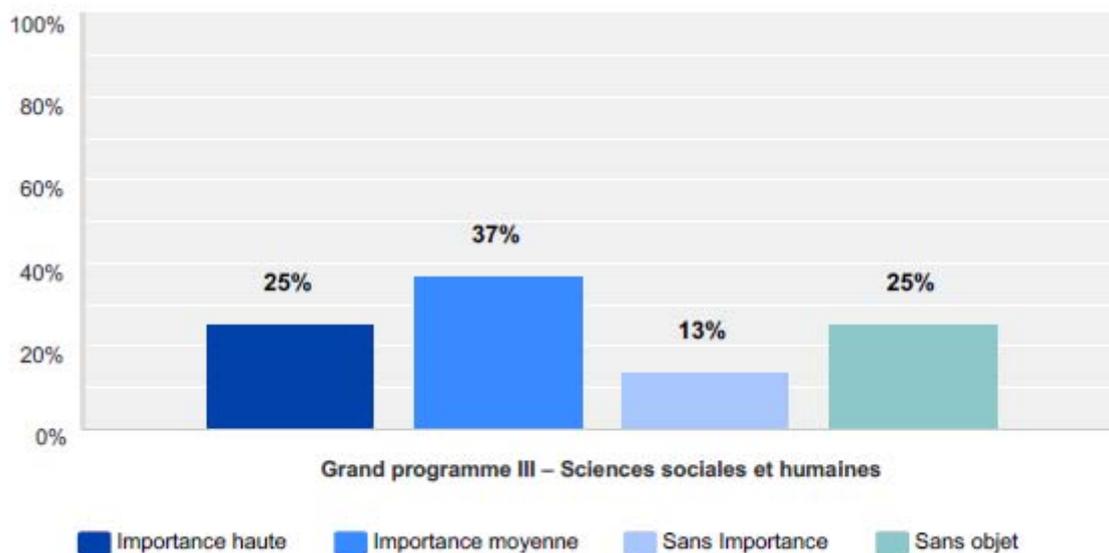
Certains ont également mentionné le soutien de l'Organisation en ce qui concerne les politiques relatives aux sciences, à la technologie et à l'innovation, notamment grâce au rapport de l'UNESCO sur la science, ainsi que la réduction des risques de catastrophe, le renforcement des capacités en sciences fondamentales et les programmes de bourses, les énergies renouvelables, les géosciences et les géoparcs, les PEID et les savoirs autochtones.

Il convient de noter que, d'une manière générale, les répondants ont évoqué les activités et projets de l'UNESCO et, dans une moindre mesure, les effets et l'impact de ces activités au niveau des pays. Un certain nombre d'entre eux ont principalement mentionné les activités des commissions nationales et/ou celles menées dans le cadre du Programme de participation.

Pour l'avenir, les États membres ont recommandé, entre autres, que l'UNESCO continue d'encourager la participation des acteurs nationaux et internationaux au développement des

sciences exactes et naturelles, aide les États membres à faire face au changement climatique et consolide le rôle de conseil et d'appui joué par les bureaux hors Siège.

6.3 Grand programme III – Sciences sociales et humaines



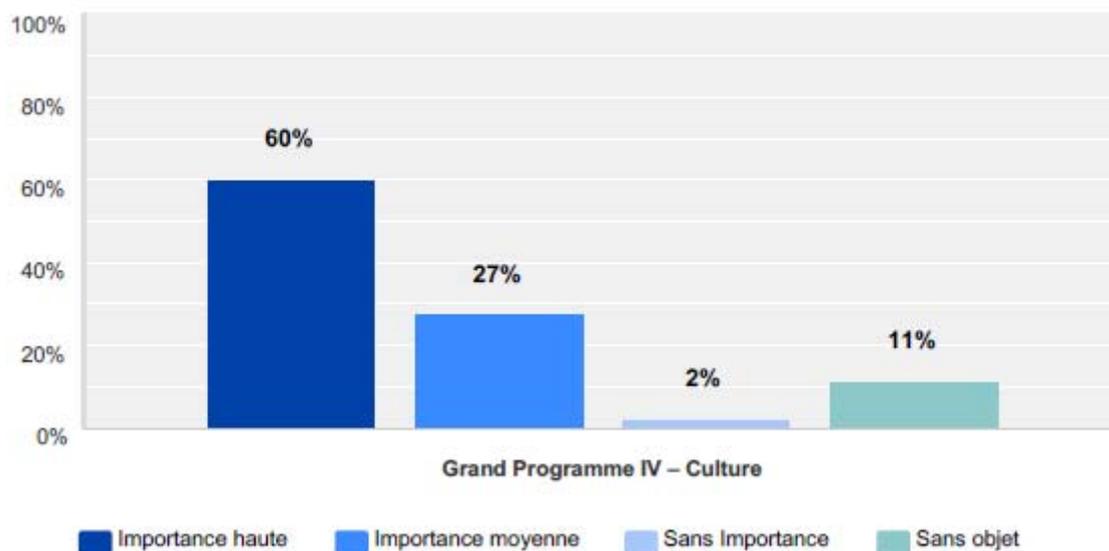
Dans l'ensemble, 62 % des répondants ont estimé que les effets/résultats de l'action de l'UNESCO dans le domaine des sciences sociales et humaines étaient importants.

Une majorité d'entre eux ont évoqué les effets positifs, au niveau des pays, du soutien apporté par l'UNESCO concernant divers aspects du Programme sur la jeunesse, de la Convention internationale contre le dopage dans le sport et du Programme MOST. L'appui en matière de bioéthique, d'éducation aux droits de l'homme, d'autonomisation des femmes, d'égalité des genres et, dans une moindre mesure, de promotion d'une culture de la paix, a également été mentionné.

Un certain nombre de répondants ont cité en premier lieu les activités menées par le Secrétariat ou les commissions nationales, ainsi que celles conduites dans le cadre du Programme de participation.

Pour l'avenir, les États membres ont recommandé que l'UNESCO renforce les effectifs consacrés aux sciences sociales et humaines dans les bureaux hors Siège, continue d'appuyer le développement des jeunes et l'éducation en matière de lutte contre le dopage dans le sport, favorise l'intégration de l'éducation relative aux droits de l'homme et à la citoyenneté mondiale dans les programmes scolaires, trouve un meilleur équilibre entre les volets « sciences » et « plaidoyer » au sein du Secteur, assure une meilleure coordination de l'action en faveur des jeunes avec les autres institutions du système des Nations Unies, renforce sa capacité de contribuer au débat mondial sur le multiculturalisme et la diversité culturelle, et aide à relever les défis en rapport avec les migrations.

6.4 Grand programme IV – Culture



En moyenne 87 % des répondants ont jugé significatifs les effets/résultats obtenus grâce au soutien de l'UNESCO dans le domaine de la culture.

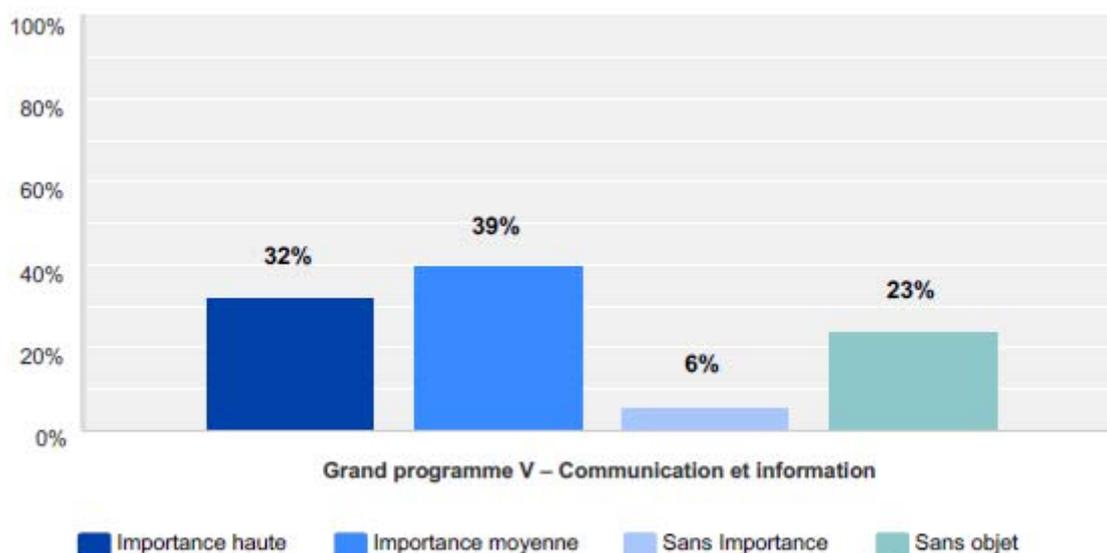
Plus particulièrement, la majorité d'entre eux a déclaré avoir bénéficié du soutien de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine immatériel (par ex. inventaires nationaux du patrimoine culturel immatériel ; sauvegarde du patrimoine mauritanien par la participation des communautés autochtones et des jeunes) ; la protection du patrimoine culturel et naturel (par ex. patrimoine mondial en péril : Coro et son port ; démonstration de la valeur des sites du patrimoine en tant qu'éléments unificateurs à l'échelle d'un pays ou d'une région par un rappel des contributions du patrimoine mondial à l'ASEAN, la région ASPAC et au niveau mondial) ; ainsi que la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (par ex. suivi de la liberté artistique) ; projet de promenade du patrimoine musical à Port-of-Spain), entre autres.

On a également cité des domaines pour lesquels les résultats ont été jugés un peu moins significatifs : la protection du patrimoine subaquatique (par ex. les lois et politiques ; la politique de gestion du patrimoine subaquatique) ; la protection et la promotion des musées et des collections (par ex. les collections du musée Barthélemy Boganda ; les inventaires des musées nationaux) ; la prévention du trafic illicite du patrimoine culturel (par ex. le rapport périodique « Trafic illicite des biens culturels en Tunisie ») ; la protection des biens culturels en cas de conflit armé, l'éducation artistique et les villes créatives.

Plusieurs États membres, en particulier en Europe, ont déclaré que s'ils n'avaient pas bénéficié directement du soutien de l'UNESCO, les instruments normatifs, les documents d'orientation et les rapports produits dans le cadre des conventions culturelles avaient été une source d'inspiration majeure et avaient joué un rôle important en matière de plaidoyer pour l'action des organismes nationaux et autres dans leurs pays respectifs (par ex. le système juridique).

En outre, les répondants ont formulé plusieurs recommandations pour l'avenir, dont voici quelques exemples : renforcer les capacités de mise en œuvre des conventions et la gestion durable du patrimoine ; poursuivre le développement des synergies entre les conventions culturelles ; hisser la culture au rang de priorités dans les programmes nationaux de développement ; inclure une politique de diversité culturelle dans les programmes dans les situations de mouvements migratoires de masse.

6.5 Grand programme V – Communication et information



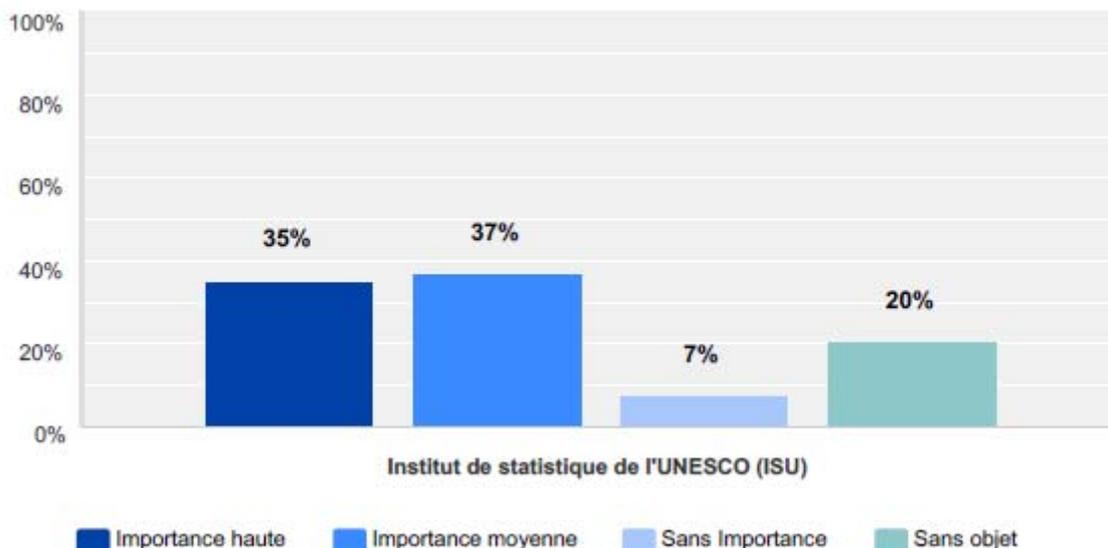
Dans leur majorité, les répondants ont jugé modérément significatifs les résultats obtenus grâce au soutien de l'UNESCO dans le domaine de la communication et de l'information dans leurs pays respectifs. Quand on les analyse d'un point de vue régional, les effets/résultats de l'UNESCO sont jugés très significatifs pour plus de la moitié des répondants d'Afrique.

Les répondants ont donné d'amples exemples des avantages procurés par le soutien de l'UNESCO, qui vont de l'assistance et de l'expertise techniques fournies pour l'action normative dans tous les domaines couverts par le grand programme V, y compris dans le cadre de ses deux programmes intergouvernementaux – le PIDC et le PIPT.

Les domaines plus particulièrement cités sont : la formation des journalistes et la conception de programmes d'études journalistiques ; la promotion de la liberté d'expression et de la sécurité des journalistes ; le développement de médias indépendants, de l'initiation aux médias et à l'information et de la formation aux TIC pour la production de connaissances ; le renforcement des capacités dans le domaine de l'éthique de l'information ; le genre et les médias ainsi que les filles et les femmes dans les TIC ; la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique ; le programme et les registres du Programme Mémoire du monde.

Pour l'avenir, plusieurs répondants ont recommandé que l'UNESCO consacre davantage de ressources au soutien du renforcement des capacités, en particulier pour les femmes et les filles, et à la mise en œuvre de projets dans ce domaine à l'échelon local.

6.6 Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

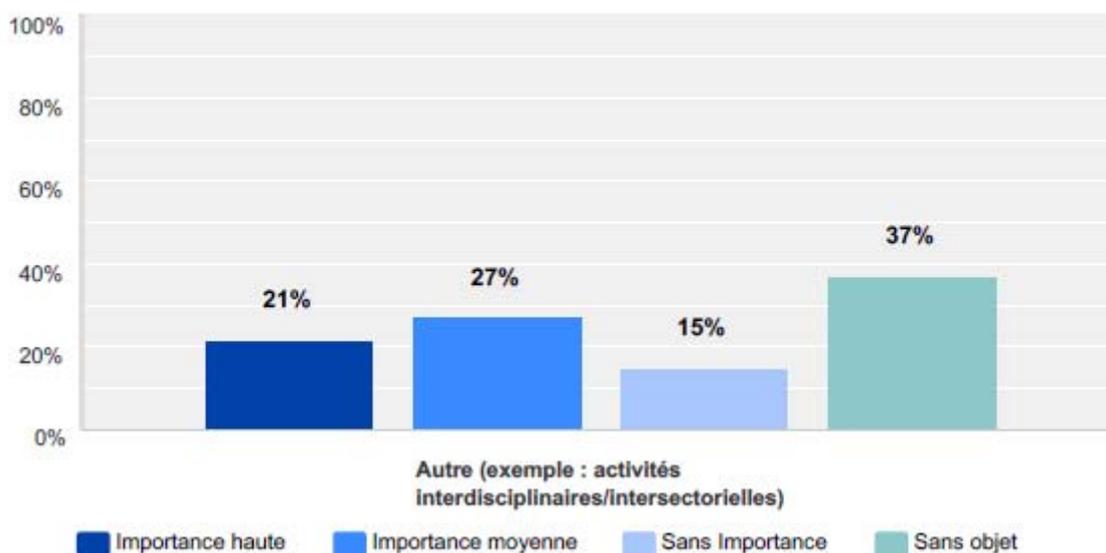


Le rôle de l'ISU est jugé significatif par 72 % des répondants.

Plusieurs répondants ont indiqué qu'au niveau national le soutien fourni à l'ISU pour développer les capacités nationales d'administration des systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (EMIS) et d'élaboration de bonnes pratiques en vue de collecter des données de qualité, fiables et actualisées était hautement nécessaire et très apprécié.

Au niveau mondial, dans le cadre du Programme à l'horizon 2030, les travaux de l'ISU sont considérés comme essentiels pour garantir le suivi de l'éducation par le biais d'indicateurs de développement, la collecte de données comparables et la diffusion d'informations.

6.7 Activités interdisciplinaires/intersectorielles



Près de la moitié des répondants ont déclaré avoir bénéficié du soutien de l'UNESCO dans des domaines interdisciplinaires et intersectoriels. Des programmes et activités spécifiques ont été cités, dont ceux relatifs à l'égalité des genres, aux TIC, à une éducation sexuelle complète et à la prévention du VIH à l'école.

F. Priorités de programme pour le futur 39 C/5

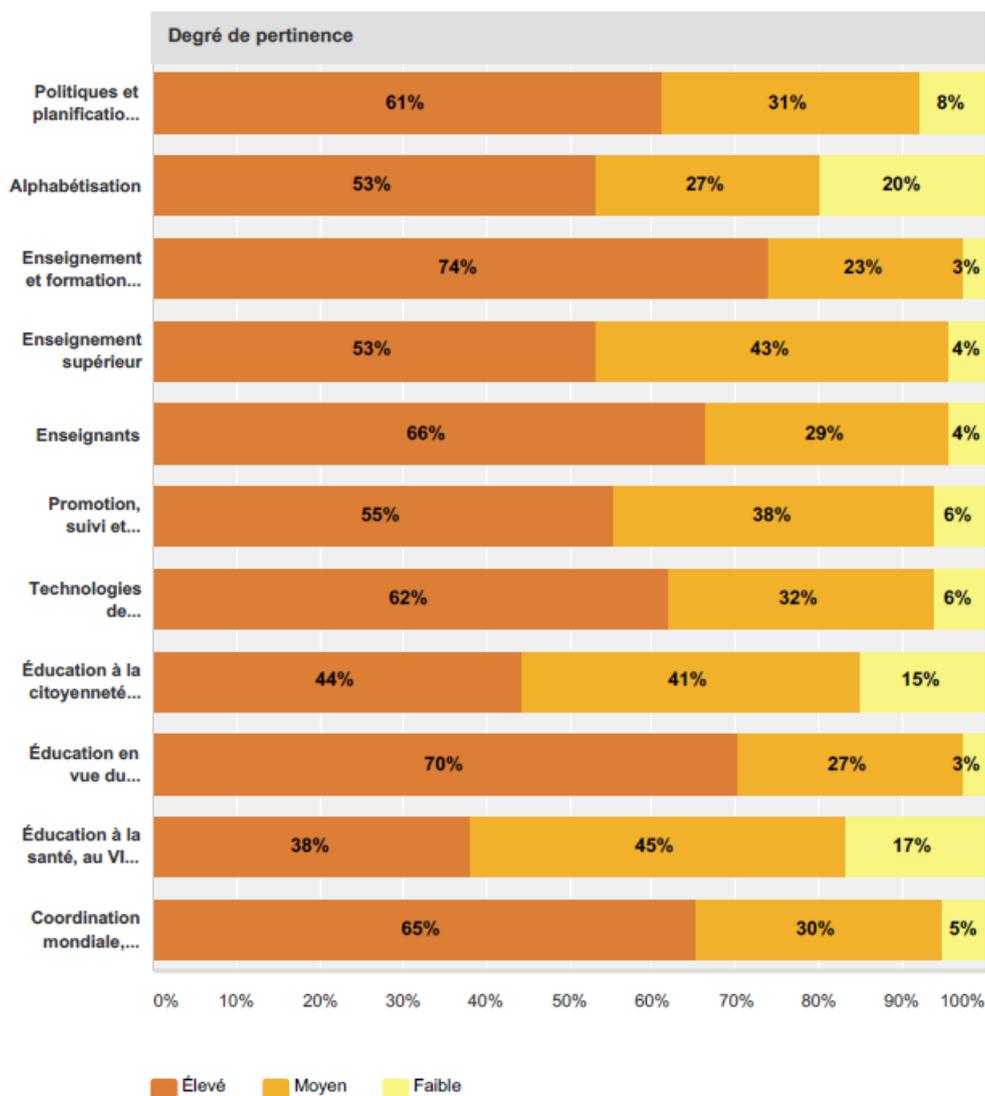
Question 7 : S'agissant de vos priorités nationales (ou des priorités de votre institution), et pour pouvoir déterminer les priorités de programme de l'UNESCO pour 2018-2021, veuillez évaluer chacun des domaines thématiques énumérés dans les tableaux ci-après en fonction de ces deux critères :

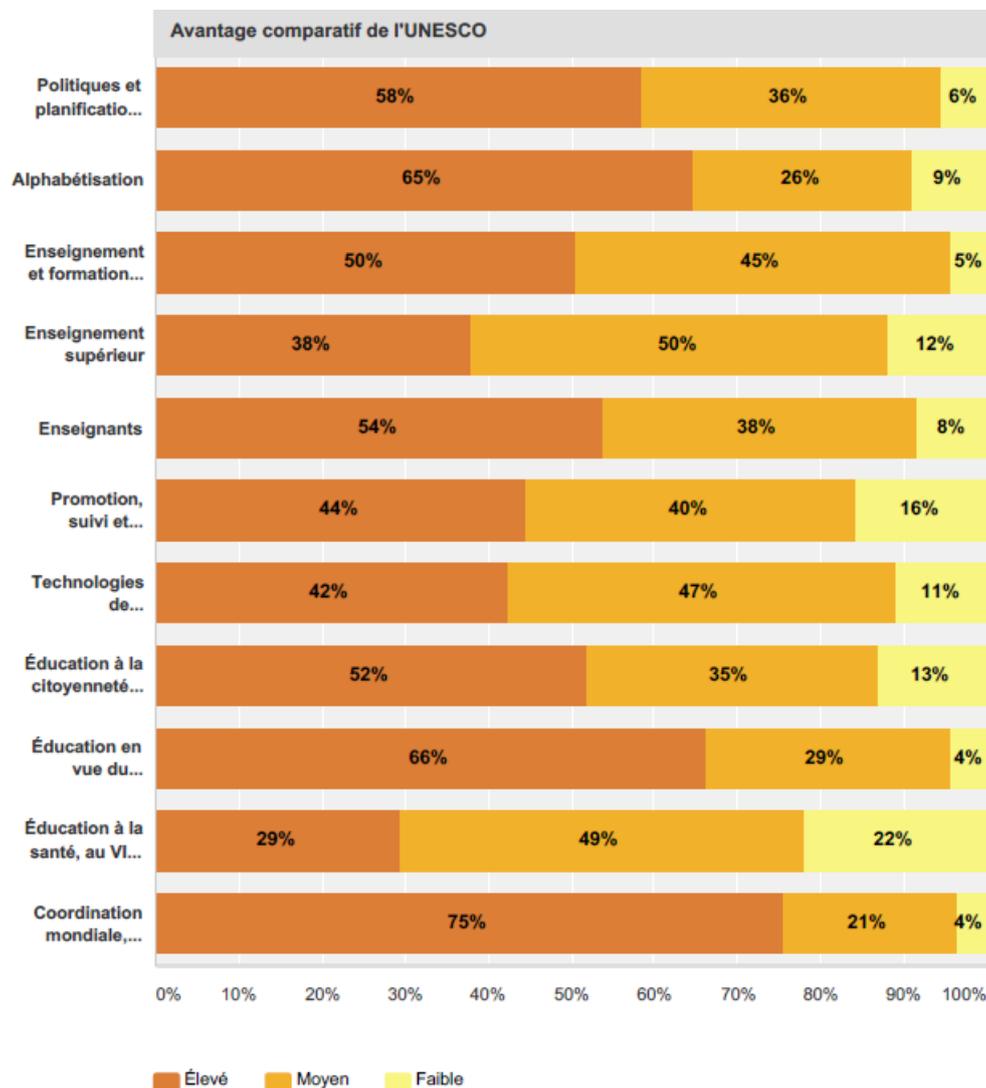
Critère 1 : Pertinence par rapport aux priorités de votre pays/institution : dans quelle mesure les domaines thématiques suivants sont-ils pertinents au regard des besoins et priorités de votre pays, notamment dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ?

Critère 2 : Avantage comparatif de l'UNESCO par rapport à d'autres organisations (inter)nationales ; dans quelle mesure l'UNESCO possède-t-elle un avantage comparatif dans les domaines thématiques suivants ?

Notez que la majorité des répondants ont répondu à cette question en termes de besoins et de priorités pour leur pays, mais que plusieurs États membres d'Europe et d'Amérique du Nord ont signalé qu'ils y répondaient d'un point de vue mondial.

7.1 Domaines thématiques relatifs à l'éducation





La pertinence et l'avantage comparatif de l'UNESCO en tant que chef de file et organisation coordinatrice de l'agenda Éducation 2030 ont été jugés très satisfaisants, y compris dans le travail de suivi par le biais de l'ISU et du rapport GEM. Des répondants ont proposé que les priorités de programme pour le Projet de 39 C/5 soient étroitement alignées sur les objectifs et les cibles relatifs à l'éducation du Programme à l'horizon 2030 et déterminées par le Cadre d'action Éducation 2030. En outre, ils ont apprécié l'approche globale de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation, comme en atteste le classement au-dessus de la moyenne attribué à la plupart des domaines programmatiques, tant en termes de pertinence que d'avantage comparatif. Toutefois, un répondant a demandé si l'UNESCO avait les moyens financiers de réaliser un programme aussi ambitieux.

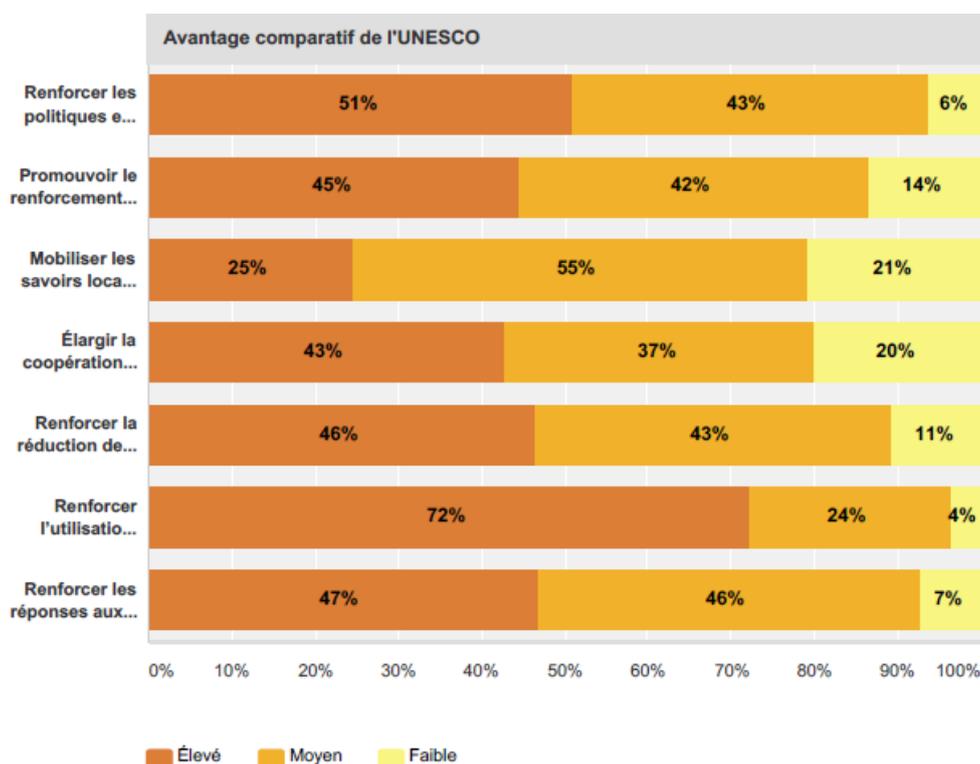
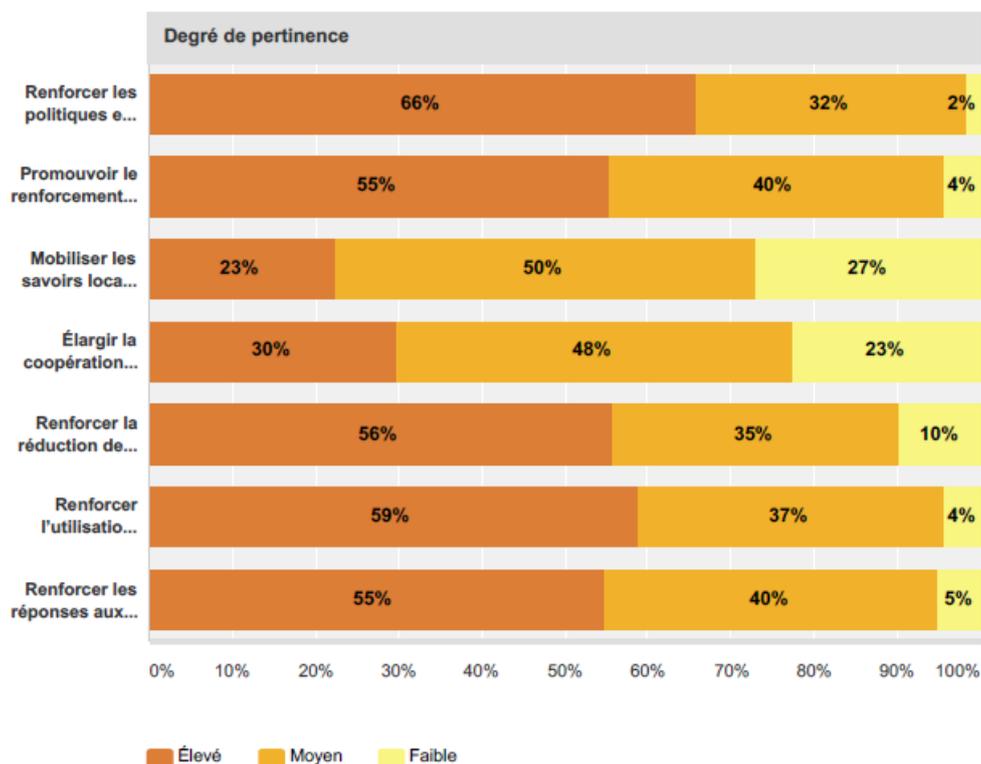
L'EFTP (Enseignement et formation techniques et professionnels) a été jugé très pertinent (75 %), ce qui reflète la demande croissante de soutien dans ce domaine de la part des États membres. Les autres domaines thématiques classés comme hautement pertinents sont les suivants : l'éducation au service du développement durable, les enseignants, l'enseignement supérieur, les Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation, les politiques et la planification sectorielles, l'apprentissage, l'alphabétisation, l'éducation à la citoyenneté mondiale et l'éducation à la santé, au VIH et à la sexualité.

Dans leurs observations, les États membres ont souligné l'importance du rôle de l'UNESCO dans l'enseignement supérieur, en particulier dans les situations de conflit et de post-conflit ; ils ont demandé de mettre l'accent moins sur l'accès que sur la qualité ainsi que d'intégrer l'apprentissage

dans tous les domaines thématiques, comme le suggère le Rapport stratégique sur les résultats du Secrétariat ; et rappelé la nécessité d'accorder une attention particulière à l'égalité des genres dans l'éducation et de mettre davantage l'accent sur cette question.

L'avantage comparatif de l'UNESCO a été jugé satisfaisant par plus de 50 % des répondants dans les domaines de l'éducation au service du développement durable ; l'alphabétisation ; les politiques et la planification sectorielles ; les enseignants ; l'éducation à la citoyenneté mondiale ; et l'EFTP.

7.2 (a) Domaines thématiques relatifs aux sciences exactes et naturelles



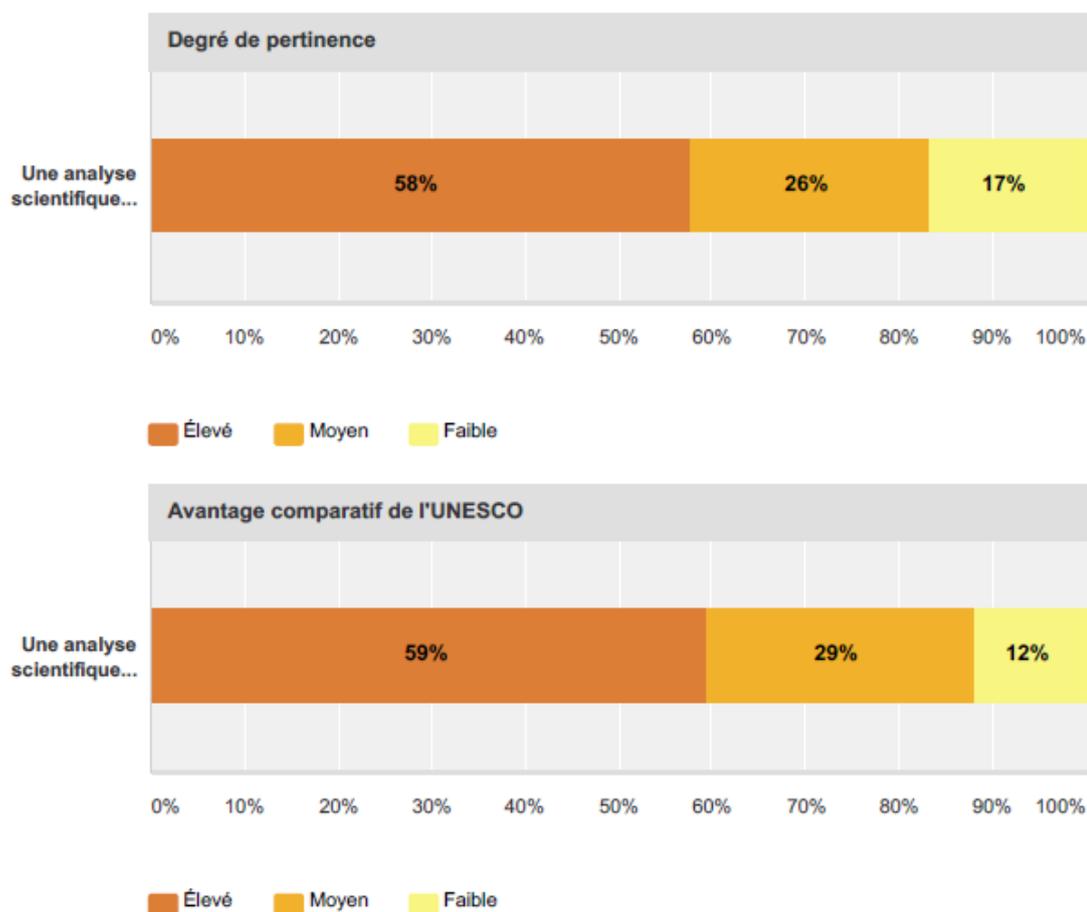
La pertinence et l'avantage comparatif de l'UNESCO ont été jugés satisfaisants dans les domaines des politiques en matière de STI et de réserves de biosphère, ainsi que de réduction des risques de catastrophe et de sécurité de l'eau. Les avis quant à l'évaluation de ces deux critères sont cependant partagés en ce qui concerne le domaine des sciences géologiques avec, par exemple, 30% des répondants jugeant la pertinence de l'UNESCO élevée et 23 % l'estimant faible. Le domaine des savoirs locaux et autochtones a été jugé moyen par une majorité des répondants, tant en termes de pertinence que d'avantage comparatif de l'UNESCO.

Dans leurs observations, beaucoup de répondants ont souligné l'importance des sciences naturelles pour ce qui est d'améliorer la qualité de vie des gens, sauver la planète et répondre aux défis tels le changement climatique et les catastrophes d'origine naturelle ou humaine. Les domaines du renforcement des capacités, de la réduction des risques de catastrophes et des programmes intergouvernementaux (MAB, PHI et COI) des géoparcs mondiaux ont été cités dans ce contexte. Il a été recommandé que l'Organisation axe davantage ses efforts en vue d'améliorer le potentiel des réserves de biosphère à contribuer à la réduction des conflits humains, la promotion de la durabilité et l'économie verte. Le rôle du réseau des réserves de biosphère et des géoparcs dans le renforcement de la coopération internationale a également été mis en avant.

Les répondants ont en outre formulé un certain nombre de recommandations : ils ont notamment préconisé que l'Organisation améliore encore sa contribution au transfert de connaissances afin de sensibiliser et d'éduquer la société aux défis environnementaux planétaires ; qu'elle intensifie le rôle des centres de catégorie 2 et des chaires UNESCO dans le renforcement des capacités ; qu'elle mette l'accent sur l'égalité des genres dans au moins un des domaines thématiques et s'emploie à ce que tous les domaines soient sexotransformateurs ; et qu'elle consolide les synergies entre les programmes intergouvernementaux tels que le PHI et le MAB et d'autres secteurs concernés. Un répondant a parlé du besoin de protéger et renforcer la reconnaissance du label des sites UNESCO, notamment des réserves de biosphère et des géoparcs. Un autre a recommandé que l'UNESCO pour la paix devienne un domaine prioritaire. Il a également été fait référence à certains paragraphes (57, 60, 65, 71 et 86) du Rapport stratégique sur les résultats, indiquant une approbation par les États membres de l'évaluation par le Secrétariat. Il a par ailleurs été noté qu'en dépit des bons résultats obtenus, il existe un risque dû aux ressources limitées allouées au domaine thématique des savoirs locaux et traditionnels et des PEID.

Enfin, plusieurs pays ont parlé de la nécessité d'un soutien de l'UNESCO au niveau national dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe, de l'enseignement des STEM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) et de l'approvisionnement en eau en situation de sécheresse.

7.2 (b) Domaine thématique relatif à la COI



Une majorité d'États membres (presque les deux tiers) ont jugé satisfaisants la pertinence et l'avantage comparatif de la COI.

Dans leurs observations, les États membres ont indiqué que la COI est un programme phare, et qu'il faudrait en tenir compte dans les ressources qui lui sont allouées. Un répondant a souligné l'importance de renforcer les réseaux régionaux de la COI afin d'atteindre l'ODD 14 et de répondre aux défis du changement climatique, et a suggéré de développer à cette fin une action collaborative entre la COI et le Programme MOST. Il a également été demandé de veiller à une totale conformité du Projet de 39 C/5 avec les statuts de la COI. Enfin, un répondant a demandé que les attributions soient clairement réparties entre la COI et ONU-Océans.

7.3 Domaines thématiques relatifs aux sciences sociales et humaines

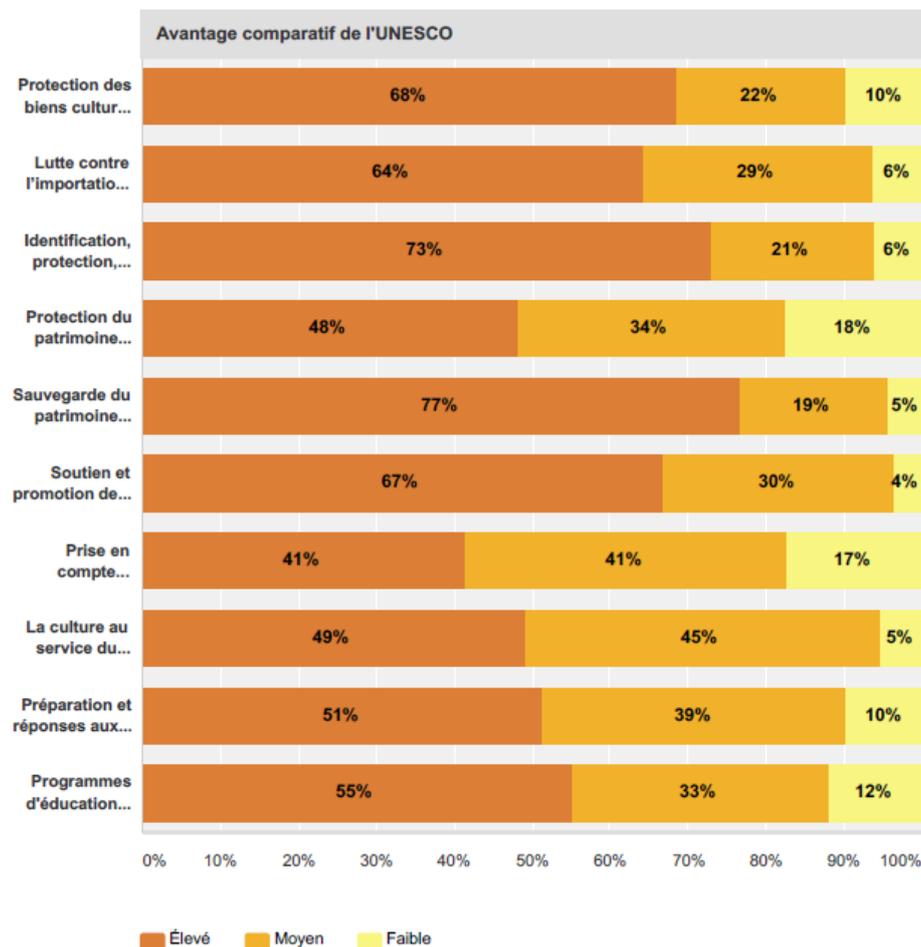
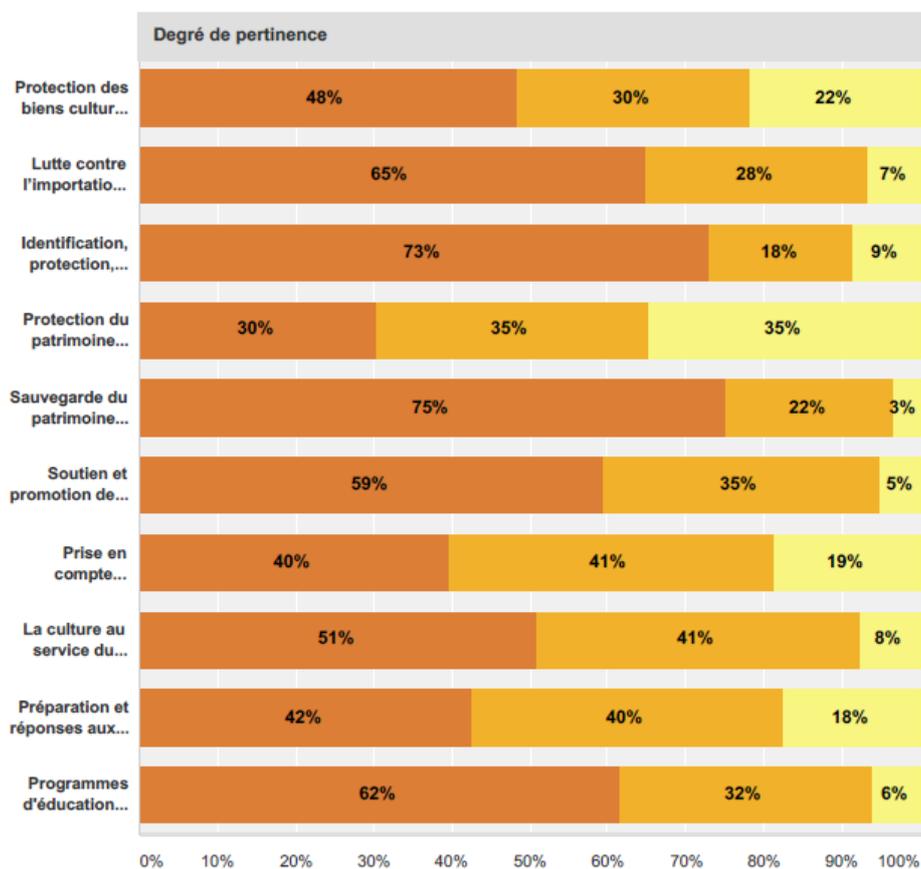


Une majorité de répondants a jugé très pertinent le domaine *Sociétés pacifiques et inclusives mettant à profit le potentiel du dialogue et de la participation des jeunes*, et estimé que l'UNESCO y avait un fort avantage comparatif. Les avis étaient partagés quant à l'avantage comparatif de l'UNESCO dans le domaine *Intégrité et gouvernance du sport en tant que facteur de développement durable et de paix*, 31 % des répondants, par exemple, l'ayant jugé « fort » et un quart l'ayant estimé « faible ».

Des États membres ont reconnu le rôle primordial des sciences sociales et humaines pour promouvoir le développement durable et pour faire avancer la réflexion sur la définition de principes éthiques. L'importance, tant du point de vue de la pertinence que de l'avantage comparatif, du Programme MOST, du CIB et de la COMEST, de la science de la durabilité et du dialogue interculturel ont été soulignés à cet égard. Plusieurs répondants ont exprimé leur soutien à la nouvelle orientation du grand programme III proposée au paragraphe 139 du Rapport stratégique sur les résultats (suggérant que la « mobilisation des savoirs et des valeurs par le dialogue avec nos parties prenantes afin d'équiper nos sociétés pour comprendre les défis auxquels elles sont confrontées et les transformer en conséquence » soit le fil directeur des activités du GP III), ainsi qu'au paragraphe 186 portant sur la stratégie opérationnelle pour la jeunesse. Il a également été recommandé que le domaine thématique des *Sociétés pacifiques et inclusives* fasse l'objet d'un traitement intersectoriel, et que les liens entre les sciences sociales et le changement climatique soient pris en compte. Un répondant a fait savoir que par rapport à d'autres organisations les effets du programme en sciences sociales et humaines de l'UNESCO en Amérique latine étaient limités.

Enfin, des répondants ont exprimé des points de vue divergents sur *l'Intégrité et gouvernance du sport en tant que facteur de développement durable et de paix*, l'un déclarant que l'action de l'UNESCO dans ce domaine était fondamentale et un autre objectant que l'UNESCO n'y possédait pas un avantage comparatif suffisant.

7.4 Domaines thématiques relatifs à la culture



Globalement, les trois domaines évalués comme hautement pertinents par la majorité des répondants et dans lesquels l'UNESCO possède un fort avantage comparatif sont ceux qui concernent le patrimoine culturel immatériel (Convention de 2003) et matériel (Convention de 1972 et Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique) ; ainsi que le trafic illicite (Convention de 1970 et Recommandation de 2015 concernant la protection et la promotion des musées et des collections, de leur diversité et de leur rôle dans la société).

L'analyse des réponses fait apparaître des avis divergents quant à la pertinence de l'action dans le domaine de la protection du patrimoine subaquatique (Convention de 2001), plus d'un tiers (35 %) des répondants la jugeant peu pertinente et 48 % estimant que l'UNESCO possède un avantage comparatif dans ce domaine. Parmi ceux qui la jugent hautement pertinente (30 %), certains ont souligné que la Convention de 2001 était un instrument normatif essentiel offrant une protection adéquate au patrimoine subaquatique et permettant de lutter contre le pillage et les activités commerciales abusives.

En outre, des États membres ont reconnu l'importance de l'action normative et considèrent que ce domaine est pertinent et que l'UNESCO y possède un avantage comparatif. Ils demandent un renforcement de l'assistance et du conseil techniques pour l'application des conventions et recommandations. En outre, au vu de la situation budgétaire, certains répondants ont demandé de concentrer les efforts sur le patrimoine le plus menacé et d'en faire une priorité.

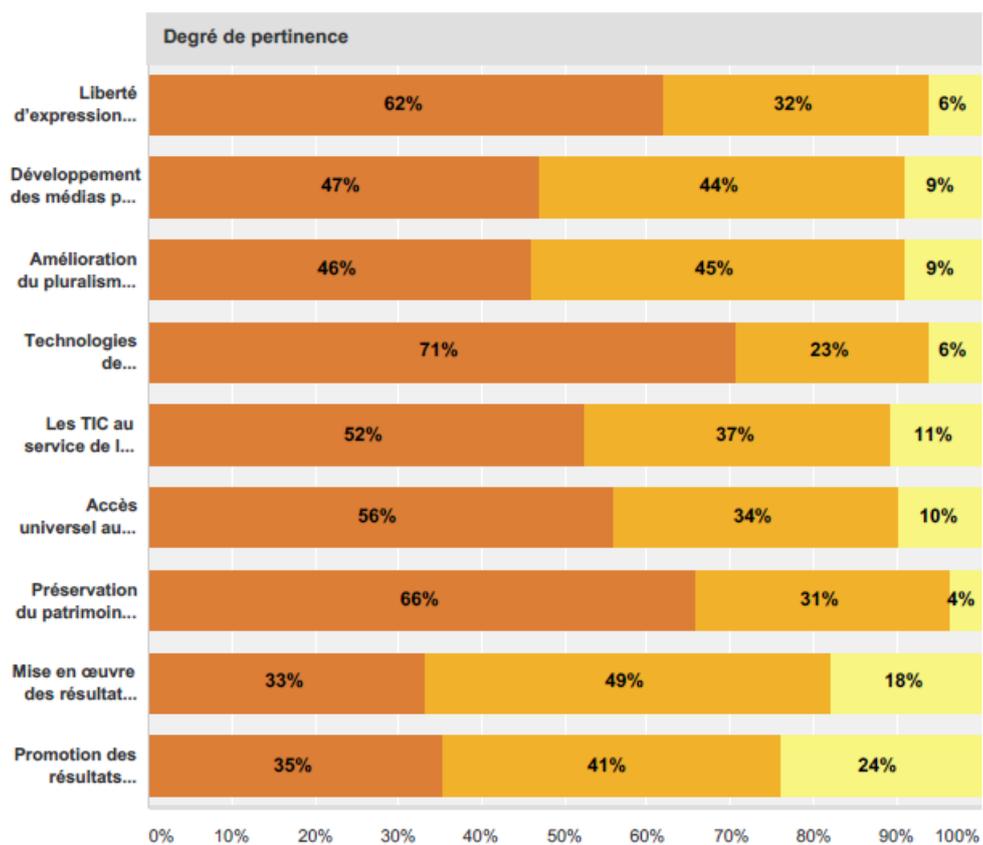
Un répondant a souligné l'importance, au vu du Programme à l'horizon 2030, d'appliquer le programme de la culture selon une approche intersectorielle, en tenant compte du potentiel de ses réseaux en place, notamment celui des villes créatives. De même, au vu de sa nature intersectorielle, on a proposé de considérer le domaine des « Programmes éducatifs de promotion des valeurs du patrimoine, de la créativité et de la diversité culturelle » comme un domaine intersectoriel à part.

En ce qui concerne la *Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris les langues autochtones et en péril* (Convention de 2003) ainsi que l'*Identification, protection, suivi et gestion durable du patrimoine matériel* (Convention de 1972 et Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique), plusieurs répondants ont souligné l'importance de tenir compte des disparités entre pays en développement et pays développés tant pour la Liste du patrimoine mondial que pour la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

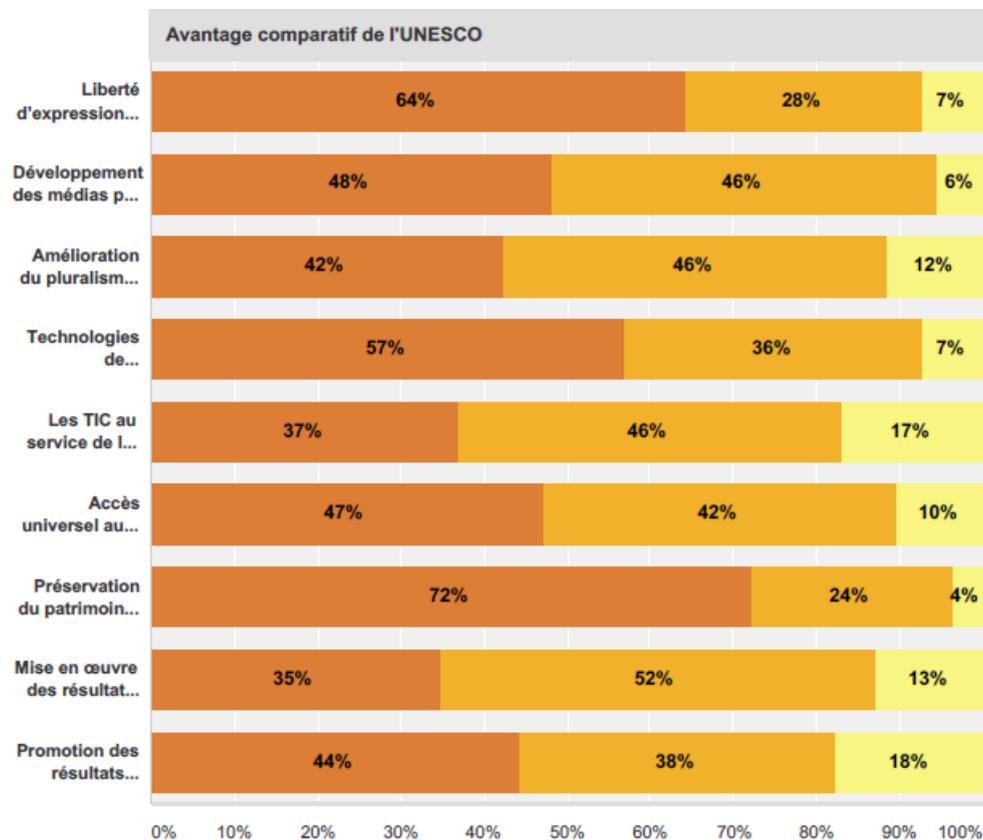
S'agissant de *Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles* (Convention de 2005 et Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste), quelques répondants ont exprimé leur préférence pour un ciblage plus marqué de la liberté d'expression des artistes et la liberté artistique.

Les recommandations supplémentaires pour l'avenir sont les suivantes : créer davantage de synergies entre les conventions culturelles, notamment pour répondre aux nouveaux défis par exemple dans le cas de conflits armés ; et mener des activités de plaidoyer et de sensibilisation à l'importance de la culture dans les politiques nationales de développement.

7.5 Domaines thématiques relatifs à la communication et à l'information



Élevé Moyen Faible



Élevé Moyen Faible

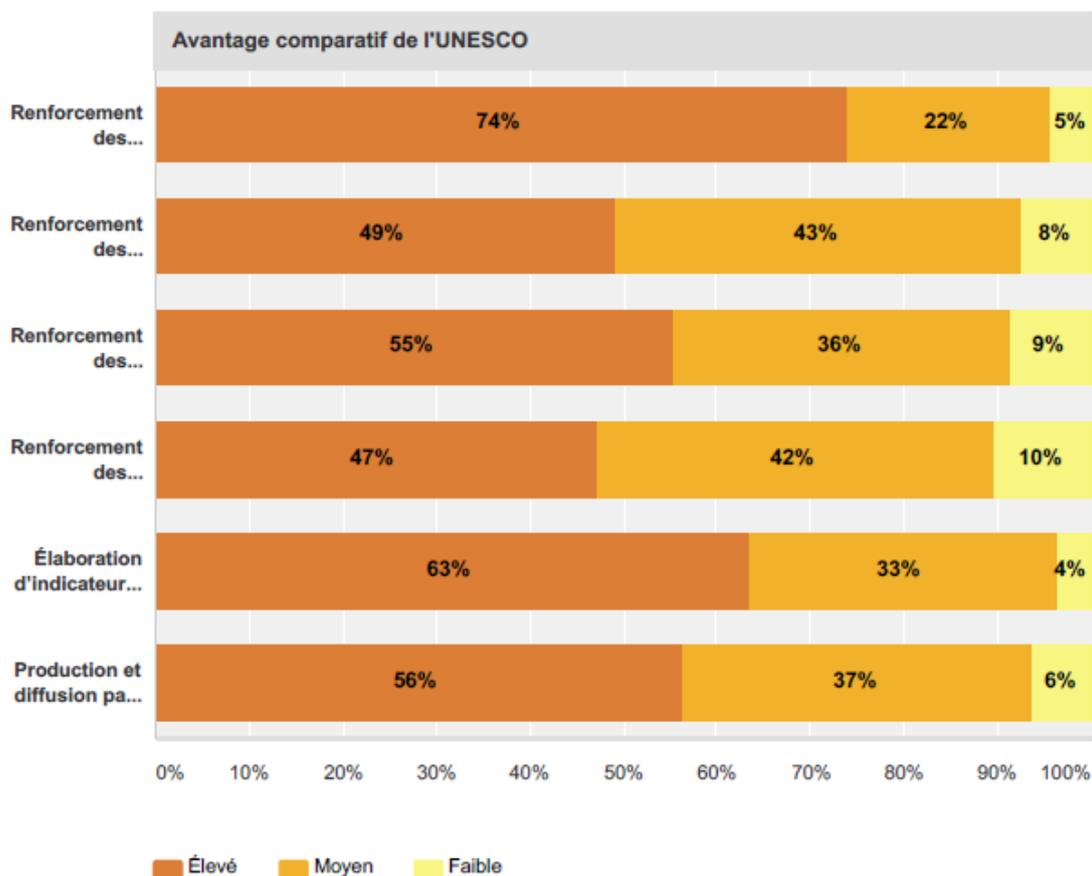
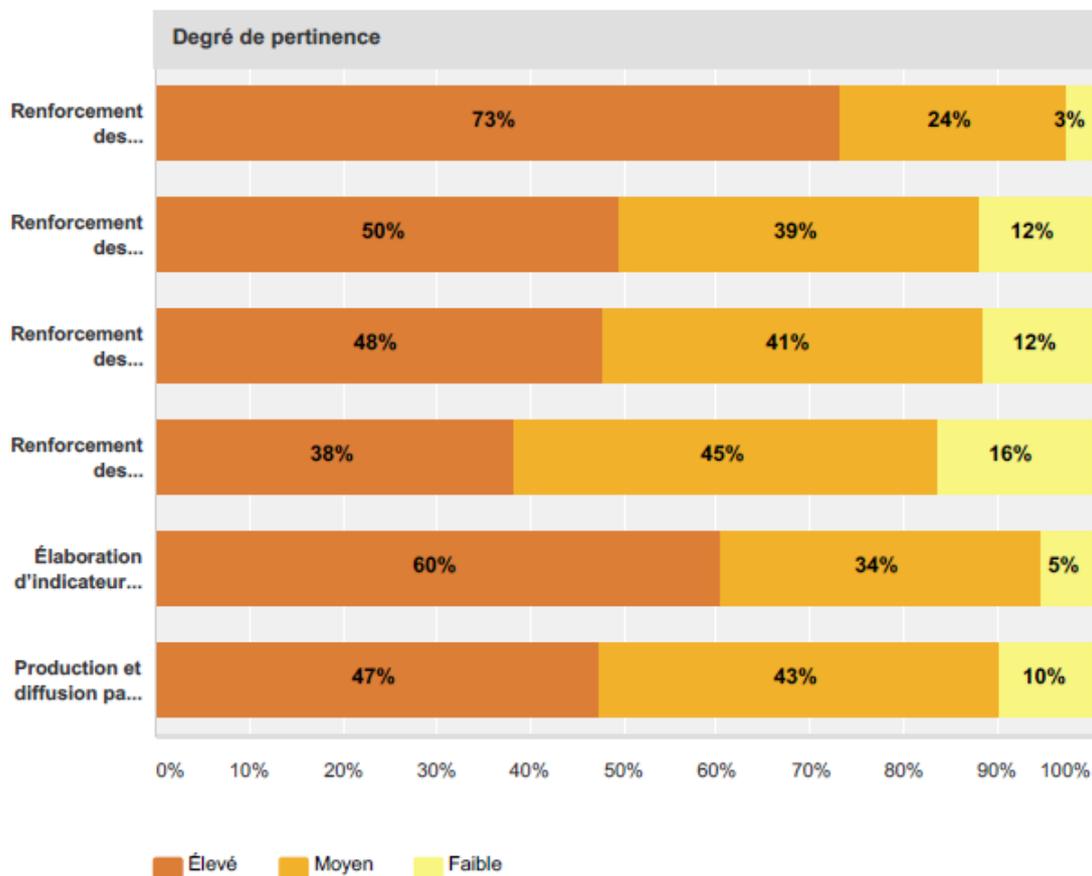
D'une manière générale, tous les domaines thématiques relatifs à la communication et à l'information ont été jugés très importants, mais trois d'entre eux se détachent très nettement des autres : Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation et solutions TIC ouvertes en vue de l'édification de sociétés du savoir inclusives (71 %) ; Préservation du patrimoine documentaire, notamment grâce au Programme Mémoire du monde (66 %) ; et Liberté d'expression et liberté de la presse, y compris la sécurité des journalistes (62 %). Le domaine des TIC au service de la création d'emplois et de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) a été jugé très pertinent par 52 % des répondants. En ce qui concerne la pertinence de la mise en œuvre des résultats du SMSI et le PIPT, les avis sont relativement partagés, une majorité de répondants la jugeant moyenne et quelques-uns l'estimant faible (18 % pour le SMSI et 24 % pour le PIPT).

La situation est légèrement différente en ce qui concerne l'avantage comparatif de l'UNESCO par rapport à d'autres organisations (inter)nationales œuvrant dans les mêmes domaines thématiques. En termes d'avantage comparatif, les trois domaines les mieux classés sont les mêmes que pour le critère de la pertinence : Préservation du patrimoine documentaire, notamment grâce au Programme Mémoire du monde (72 %) ; La liberté d'expression et la liberté de la presse, y compris la sécurité des journalistes (64 %) ; et Les TIC dans l'éducation et les solutions TIC ouvertes en vue de l'édification de sociétés du savoir inclusives (57 %). L'avantage comparatif de l'UNESCO dans le domaine des TIC au service de la création d'emplois et de la réalisation des Objectifs de développement durable a été jugé fort par seulement 37 % des répondants, un résultat presque identique à celui de la mise en œuvre des résultats du SMSI (35 %). L'avantage comparatif de l'UNESCO dans chacun des programmes intergouvernementaux a été jugé fort par 48 % des répondants pour le PIDC et par 44 % pour le PIPT.

Dans leurs observations additionnelles, les États membres ont rappelé l'importance de l'action de l'UNESCO dans le domaine de la communication et l'information, en particulier en ce qui concerne son rôle et sa contribution en vue de la réalisation des ODD. Certains ont également demandé d'intensifier les efforts et d'augmenter les ressources, notamment dans le domaine du patrimoine numérique ; les TIC dans l'éducation et les solutions TIC libres ; la liberté d'expression et la formation et la sécurité des journalistes ; ainsi que l'initiation aux médias et à l'information. Il a également été souligné qu'il fallait mettre l'accent sur la promotion de l'égalité des genres. Un répondant a recommandé que l'UNESCO applique une approche sexotransformatrice aux domaines thématiques.

En ce qui concerne les programmes intergouvernementaux, un répondant a proposé, pour éviter les doubles emplois et le morcellement des activités, que le mandat du PIDC soit revu et recentré, d'autant plus que les ressources sont limitées ; tandis qu'un autre a fait observer que puisque les priorités du PIDC étaient connues et visibles, il n'était plus nécessaire de parler d'informer sur les priorités du programme ; mais de s'employer à développer ces priorités.

7.6 Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) – Principaux domaines d'action



Au niveau mondial, l'ISU présente un avantage comparatif pour 63 % des répondants. Il est jugé très pertinent (par 60 %) pour tenir un rôle de chef de file dans l'élaboration d'indicateurs pour l'éducation, d'autant plus dans le cadre du Programme à l'horizon 2030. Un répondant a cependant fait observer que des statistiques manquaient pour les sciences sociales et humaines ainsi que pour les sciences, la technologie et l'innovation.

Au niveau national, la pertinence et l'avantage comparatif de l'ISU s'agissant d'améliorer les statistiques nationales dans l'éducation, dans les sciences, la technologie et l'innovation et la culture sont largement reconnus par les répondants.

G. Clauses d'extinction

Question 8 : Compte tenu des résultats de l'évaluation des programmes figurant dans le SRR, ainsi que des conclusions des évaluations externes et de votre propre appréciation, veuillez indiquer, parmi les domaines thématiques énumérés ci-dessus (dans la « Partie F – Priorités de programme pour le futur 39 C/5 »), celui ou ceux qu'il conviendrait d'abandonner dans le 39 C/5. Veuillez utiliser le même encadré pour toute autre observation à ce sujet.

Sur 64 répondants, 37 n'ont pas proposé de domaine thématique à abandonner et beaucoup ont déclaré que tous les programmes de l'UNESCO étaient indispensables et qu'un travail suffisant de définition des priorités et de rationalisation avait déjà été effectué.

Les domaines thématiques énumérés ci-dessous ont été proposés pour abandon :

Secteur/Domaine thématique	Nombre de répondants
Éducation	
Éducation à la santé, au VIH et à la sexualité	4
Éducation à la citoyenneté mondiale	4
Politiques et planification sectorielles	2
Éducation en vue du développement durable	1
TIC dans l'éducation	1
EFTP	1
Enseignement supérieur	1
Enseignants	1
Sciences exactes et naturelles	
Renforcer l'utilisation des réserves de biosphère comme lieux d'apprentissage pour la préservation de la biodiversité, pour un développement équitable et durable	3
COI	
Renforcer la réduction des risques, les systèmes d'alerte rapide en cas de catastrophe naturelle, ainsi que la préparation et la résilience aux catastrophes (l'UNESCO pourra fournir des conseils, sur demande uniquement)	3
Élargir la coopération mondiale en sciences géologiques	3
Mobiliser les savoirs locaux et autochtones, ainsi que l'engagement auprès de la société, en particulier les groupes vulnérables, y compris les PEID et les populations autochtones	3
Promouvoir le renforcement des capacités et l'enseignement en matière de recherche fondamentale et appliquée dans le domaine des sciences exactes et naturelles (PISF)	2

Secteur/Domaine thématique	Nombre de répondants
Recherche interdisciplinaire dans le domaine des sciences de l'ingénieur	2
Renforcer les politiques en matière de sciences, de technologies et d'innovation (STI), ainsi que l'interface science-politiques	1
Renforcer les réponses aux défis en matière de sécurité de l'eau	1
Sciences sociales et humaines	
Intégrité et gouvernance du sport en tant que facteur de développement durable et de paix	5
Mobiliser les savoirs et les valeurs qui permettront aux sociétés d'intégrer et d'accompagner les transformations sociales (MOST)	4
Axe d'action 1 – Résultat escompté 2, Dialogue interculturel	2
Sociétés pacifiques et inclusives mettant à profit le potentiel du dialogue et de la participation des jeunes	2
Axe d'action 1 – Résultat escompté 5, Amélioration de l'accès au savoir par la promotion de l'histoire et de la mémoire partagées pour la réconciliation et le dialogue	1
Culture	
Protection du patrimoine culturel subaquatique (Convention de 2001)	5
Protection des biens culturels en cas de conflit armé (Convention de 1954 et ses deux Protocoles)	2
Prise en compte systématique des questions relatives à l'égalité des genres par la mise en œuvre des conventions culturelles	2
Programmes d'éducation destinés à promouvoir les valeurs du patrimoine, la créativité et la diversité culturelle	2
Lutte contre l'importation, l'exportation et le transfert illicites des biens culturels et renforcement des capacités des musées (Convention de 1970 et Recommandation de 2015 concernant la protection et la promotion des musées et des collections, de leur diversité et de leur rôle dans la société)	1
Soutien et promotion de la diversité des expressions culturelles (Convention de 2005 et Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste)	1
Préparation et réponses aux situations d'urgence, y compris la mise en œuvre de la Stratégie de renforcement de l'action de l'UNESCO en matière de protection du patrimoine culturel et de promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé (2015)	1
Communication et information	
Les TIC au service de la création d'emplois et de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD)	5
Promotion des résultats énoncés dans les priorités du Programme Information pour tous (PIPT)	4
Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation et solutions TIC ouvertes en vue de l'édification de sociétés du savoir inclusives	2
Préservation du patrimoine documentaire, notamment grâce au Programme Mémoire du monde	2

Secteur/Domaine thématique	Nombre de répondants
Mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)	2
Liberté d'expression et liberté de la presse, y compris la sécurité des journalistes	1
Développement des médias par le biais du Programme international pour le développement de la communication (PIDC)	1
Amélioration du pluralisme des médias et autonomisation de leur public	1
Accès universel au savoir, y compris pour les personnes handicapées, les minorités linguistiques, les populations des régions reculées, ainsi que d'autres groupes sociaux marginalisés et vulnérables (Recommandation de 2003 sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace)	1

En outre, les répondants ont formulé une série de recommandations, parmi lesquelles :

Éducation :

S'agissant du grand programme I, un répondant a suggéré de renforcer l'éducation et la protection de la petite enfance dans le 39 C/5. Par ailleurs, un répondant a estimé que l'UNESCO devait réduire l'ampleur de son investissement en matière d'éducation relative à la santé, au VIH et à la sexualité, et laisser désormais les États membres s'approprier ces questions, avec l'appui d'autres partenaires du système des Nations Unies œuvrant dans ces domaines.

Sciences sociales et humaines :

Il a été recommandé d'aborder le dialogue interculturel de manière intersectorielle et d'accorder un niveau de priorité élevé au Programme MOST, à la science de la durabilité, ainsi qu'aux programmes en faveur des jeunes, des personnes handicapées et des migrants. Un répondant a suggéré que, dans le contexte des réformes en cours, le Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) soit progressivement abandonné. Un autre a suggéré de procéder à un réexamen du Secteur des sciences sociales dans son ensemble et d'en redéfinir les fonctions. Un autre, enfin, a recommandé que les deux secteurs relatifs aux sciences soient regroupés en un seul secteur.

Culture :

- Conventions dans le domaine de la culture :

Les États parties à des conventions dans le domaine de la culture devraient identifier les priorités essentielles et se concentrer sur ces dernières, et contribuer à leur financement afin de combler les lacunes ; il conviendrait de définir et/ou de renforcer des cadres de résultats, un système de suivi efficace et des cadres de présentation des résultats, y compris les rapports périodiques ; des programmes thématiques extrabudgétaires pourraient être ajustés, progressivement abandonnés ou menés par des organismes partenaires tels que les centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO.

- Patrimoine culturel immatériel (Convention de 2003) et matériel (Convention de 1972 et Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique) :

Déplacer l'accent actuellement mis sur les mécanismes d'inscription au profit de mécanismes plus importants de conservation, de gestion et de sauvegarde à long terme.

- Préparation et réponses aux situations d'urgence, y compris la mise en œuvre de la Stratégie de renforcement de l'action de l'UNESCO pour la protection de la culture et la promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé (2015) :

La protection du patrimoine et du pluralisme culturels par l'UNESCO doit s'effectuer dans le cadre de son mandat originel et conformément aux dispositions des conventions existantes.

- Programmes pédagogiques destinés à promouvoir les valeurs du patrimoine, la créativité et la diversité culturelle :

Mettre davantage l'accent sur le rôle de l'éducation au patrimoine pour prévenir l'extrémisme violent, en adoptant une approche plus transversale des conventions relatives au patrimoine.

Aucune recommandation particulière n'a été formulée quant aux domaines thématiques relevant des **sciences exactes et naturelles**, de la **COI** et de la **communication et de l'information**.

IV. Conclusion

D'une manière générale, plusieurs répondants ont rappelé le rôle de l'UNESCO s'agissant de consolider la paix, ainsi que d'offrir des avantages comparatifs et d'exercer un leadership dans les différents domaines thématiques qui relèvent de sa compétence. En outre, ils ont souligné que, malgré des ressources limitées, la nécessité de promouvoir le dialogue et la compréhension en période de conflits faisait encore davantage de l'UNESCO un organisme essentiel au sein du système des Nations Unies pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

En ce qui concerne l'élaboration du Projet de 39 C/5, il a été suggéré de prendre en considération les aspects suivants :

Orientation stratégique :

- Renforcer l'orientation stratégique et la hiérarchisation des priorités. En particulier, des observations ont été formulées en faveur d'une consolidation du rôle de chef de file de l'UNESCO dans les domaines de l'éducation, des sciences exactes et naturelles, ainsi que de la promotion des industries artistiques et créatives. Un répondant a recommandé d'accroître le soutien de l'UNESCO aux pays dont le patrimoine et la culture sont menacés de destruction par le terrorisme, ainsi que de renforcer l'appui aux efforts de reconstruction et de restauration.
- Poursuivre l'intégration des questions d'égalité des genres dans tous les programmes de l'UNESCO.
- Continuer d'intégrer les jeunes en tant que thème transversal et élaborer des stratégies relatives à la jeunesse.
- Développer l'action intersectorielle et interdisciplinaire.
- Éviter les doubles emplois avec d'autres organisations, lesquels nuisent à la fois à l'efficacité et à la visibilité.
- Décourager la réalisation d'activités dans les domaines qui ne reflètent pas les priorités des États membres.
- Développer la coopération Nord-Sud et Nord-Sud-Sud.
- Un État membre a suggéré de renforcer le Programme de participation.

Gouvernance et méthodes de travail :

- Compte tenu de l'audit externe sur la gouvernance, améliorer la gouvernance en révisant et simplifiant les structures internes afin d'accroître l'efficacité et les économies.
- Poursuivre la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats (RBB) et instaurer le dialogue structuré sur le financement.

Dispositif hors Siège

- Réorganiser et renforcer le dispositif hors Siège pour permettre une exécution plus efficace du programme ainsi qu'une réponse mieux adaptée aux besoins des États membres en vue de la réalisation des ODD.
- Promouvoir la coordination des bureaux hors Siège avec d'autres acteurs du système des Nations Unies, les commissions nationales et d'autres partenaires.
- Développer les synergies entre les niveaux régional et national grâce à une collaboration entre les bureaux régionaux et nationaux, les instituts de catégorie 1, les centres de catégorie 2, les commissions nationales et les acteurs régionaux.
- Développer et renforcer les capacités du personnel des unités hors Siège.
- Développer les capacités des commissions nationales.

Instituts de catégorie 1

- Continuer à soutenir l'action des instituts de catégorie 1 et l'associer aux efforts déployés par les États membres en vue de la réalisation des ODD. Cela s'applique en particulier aux instituts relatifs à l'éducation en ce qui concerne l'ODD 4. Un répondant a également suggéré de fusionner les quatre instituts de catégorie 1 situés en Europe en un seul institut.

Financement

- Éviter les arriérés de paiement concernant les contributions mises en recouvrement.
- Mettre en place des partenariats stratégiques pour accroître les ressources financières.
- Accroître la mobilisation de ressources extrabudgétaires.

En outre, quelques observations et suggestions ont été formulées pour améliorer le processus de consultation et le questionnaire lui-même, notamment : le délai très court pour la soumission des réponses et certaines difficultés techniques n'ont pas permis la tenue de consultations approfondies avec toutes les parties intéressées au sein d'un même pays ; certains États membres auraient souhaité que le questionnaire aborde d'autres questions telles que les aspects du Programme de développement durable à l'horizon 2030 relevant du mandat de l'UNESCO ; la présence hors Siège ; les structures internes de l'Organisation.

**Liste des États membres et Membres associés
ayant répondu au questionnaire sur le 39 C/5**

ÉTATS MEMBRES

Afrique	États arabes	Asie-Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes
Bénin	Algérie	Australie	Albanie	Antigua-et-Barbuda
Burkina Faso	Iraq	Bangladesh	Andorre	Argentine
Burundi	Jordanie	Cambodge	Arménie	Bahamas
Cabo Verde	Koweït	Chine	Autriche	Bolivie (État plurinational de)
Cameroun	Liban	Îles Cook	Bélarus	Chili
République centrafricaine	Maroc	Indonésie	Belgique	Colombie
Tchad	Mauritanie	Iran, République islamique d'	Bulgarie	Costa Rica
Côte d'Ivoire	Oman	Japon	Canada	Cuba
Ghana	Palestine	République démocratique populaire lao	Chypre	République dominicaine
Guinée	Qatar	Mongolie	République tchèque	El Salvador
Kenya	République arabe syrienne	Nauru	Danemark	Grenade
Lesotho	Tunisie	Népal	Estonie	Honduras
Libéria		Pakistan	Finlande	Mexique
Madagascar		Philippines	Géorgie	Nicaragua
Mali		Sri Lanka	Allemagne	Paraguay
Maurice		Tonga	Grèce	Pérou
Namibie		Turkménistan	Hongrie	Sainte-Lucie
Nigéria		Ouzbékistan	Irlande	Saint-Vincent-et-les Grenadines
République du Congo			Italie	Suriname
Rwanda			Lettonie	Trinité-et-Tobago
Sénégal			Lituanie	Uruguay
Seychelles			Monaco	Venezuela (République bolivarienne du)
Afrique du Sud			Pays-Bas	
Togo			Norvège	
Ouganda			Pologne	
Zambie			Portugal	
Zimbabwe			République de Moldova	
			Roumanie	
			Fédération de Russie	
			Serbie	
			Slovaquie	
			Slovénie	
			Espagne	
			Suède	
			Suisse	
			Turquie	
			Ukraine	
			Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	

MEMBRES ASSOCIES

Europe et Amérique du Nord

Îles Féroé

Amérique latine et Caraïbes

Curaçao

Îles Vierges britanniques

Sint Maarten